



# Les Broutards

Mise en route d'un projet citoyen de relocalisation alimentaire pour la viande en région de grandes cultures

**Le projet *Les Broutards*,  
Awans, Hesbaye liégeoise,  
2021-2024**



Avec le soutien de  
la



*Il vaut mieux aller plus loin  
avec quelqu'un que nulle  
part avec tout le monde.*

Pierre Bourgault

*Le présent document présente le projet Les Broutards, un projet de relocalisation alimentaire en Hesbaye liégeoise, subventionné par la Wallonie de janvier 2021 à mai 2024, dans le cadre de l'appel à projets « Soutenir la relocalisation alimentaire en Wallonie » (2020).*

*Il est destiné aux décideurs, mais aussi aux citoyens ou associations qui ont l'intention de mener un projet similaire. Il n'a pas pour ambition de théoriser ni de constituer une référence en matière de connaissances : il se veut avant tout un exercice de réflexion appuyé sur un cas concret.*

*Après une **description du projet** (contexte, chronologie de la mise en place et du fonctionnement, objectifs de départ et résultats obtenus), il s'attache à analyser, dans la **partie Analyse et débats**, les questions qui se sont posées au fur et à mesure du déploiement du projet. Ces questions concernent les trois axes originels du projet Les Broutards : la vente de viande en colis, la protection des prairies et l'engagement citoyen par rapport à l'alimentation.*

*La **partie Action citoyenne** est basée sur la collaboration avec l'Unité d'Apprentissage et de Formation des Adultes (UAFA, Université de Liège, prof. Daniel Faux). Après avoir listé les actions qui ont été menées pour mobiliser les citoyens dans le cadre du projet Les Broutards, elle analyse ces actions et leurs résultats à la lumière de la **Sociologie de la traduction** (Akrich, Callon et Latour, 2006). Cette théorie étudie comment des acteurs se saisissent d'une problématique, se l'approprient et négocient sa définition en l'adaptant au contexte, à leurs motivations et aux ressources dont ils disposent. Cette dernière partie donne également des **pistes de travail et de réflexion** intéressantes tout projet d'innovation sociale.*



# Sommaire

<b>Le projet <i>Les Broutards</i> en 2021 et en 2024 : la vision de départ et les résultats obtenus</b>	<b>5</b>
---	----------

---

<b>Contexte du projet : le territoire et l'élevage en Hesbaye liégeoise</b>	<b>12</b>
---	-----------

---

<b>Chronologie de la mise en place du projet</b>	<b>17</b>
--	-----------

---

<b>Analyse et débats</b>	<b>21</b>
--------------------------	-----------

<b>I. Vendre de la viande en colis</b>	<b>21</b>
--	-----------

- Aspects pratiques et législatifs 21
- Quelle marchandise distribuer et sous quelle forme ?  
Partir de l'offre ou de la demande. 22
- La question du prix juste 23
- Publics précarisés et alimentation locale 24
- La clientèle des colis : jouer la sensibilisation contre la vente ? 25

<b>II. La protection des prairies, de l'environnement et du cadre de vie</b>	<b>27</b>
--	-----------

- Grandes cultures contre prairies ? 27
- La protection des prairies : échelle territoriale et volonté politique 29
- La prairie et l'industrie 30
- Les citoyens d'Awans et les prairies 31
- Les déchets générés par la vente de viande en colis 32

<b>III. L'engagement citoyen, mangeurs et producteurs</b>	<b>33</b>
• Les choix de départ déterminent la suite du projet	33
1. Projet bottom-up ou projet top-down ?	33
2. Resserrer le projet sur la vente des colis : un choix pragmatique	34
• De la difficulté des consommateurs à comprendre un projet « systémique » et à y adhérer	36
• La posture du consommateur	36
• Le changement dans les pratiques : les éleveurs pris dans le modèle dominant	37
• Le local vu par les citoyens	38
• Le dialogue consommateurs-éleveurs	39
• L'implication limitée des éleveurs dans la dynamique du projet <i>Les Broutards</i>	40
• Financements publics et projets de changement de mentalités : des temporalités très différentes	41

---

## **La mobilisation citoyenne dans le projet *Les Broutards*** **43**

• Le contexte	43
• Outil d'analyse du processus : la théorie de l'acteur-réseau	44
1. Résumé du cadre théorique	44
2. Analyse appliquée au projet <i>Les Broutards</i>	46
• Pistes pour la transposition à un projet d'innovation sociale	54

---

## **Pour conclure (brièvement et provisoirement)** **57**

• Bibliographie et ressources	58
• Annexes	59

# Le projet *Les Broutards* : la vision de départ

*Imaginons<sup>1</sup> un territoire (ville, village ou commune) entouré d'un réseau de pâtures. Les vaches, élevées à l'herbe et autant que possible avec des fourrages produits sur place, fournissent le lait et la viande aux consommateurs locaux.*

*Le réseau de pâturages empêche l'artificialisation des sols et l'extension incontrôlée de l'urbanisation. En outre, il participe à la consolidation d'une « ceinture verte » vouée à l'alimentation humaine. C'est un élément central de résilience face aux bouleversements que connaît et connaîtra à l'avenir le vieux modèle mondialisé.*

*Les éleveurs adaptent leur production de viande aux besoins de la population locale et non aux caprices des marchés. Ils diversifient et augmentent leurs sources de revenus par la valorisation du bois provenant des haies plantées autour des pâtures, bois transformé par des acteurs locaux ou régionaux en BRF, plaquettes de chauffage, etc. Les prairies sont également complantées de vergers hautes-tiges de variétés anciennes et locales. Les éleveurs en commercialisent les fruits, tels quels ou transformés en jus, sirops ou friandises saines. La diversification de l'usage des pâtures rend ces dernières plus rentables et favorise leur conversion en prairies permanentes qui accueillent une large biodiversité, participent à l'effort de captation de CO<sub>2</sub>, aident au maintien des nappes phréatiques et diminuent le risque de coulées de boue.*

*Les consommateurs du territoire et des environs s'engagent à l'année envers les producteurs pour l'achat des produits. Davantage concernés par la production de leurs aliments, ils ont des contacts plus étroits avec les producteurs et connaissent mieux les réalités de l'élevage ou de la fruiticulture. Ils ont aussi un accès plus aisé à la viande et au lait locaux, grâce aux dispositifs construits au niveau local et en concertation, dispositifs qui tiennent compte des difficultés rencontrées par les plus précarisés ou isolés. Ils peuvent même prêter main-forte aux éleveurs : pour la plantation de haies ou de vergers, par exemple, ou pour la récolte ou le ramassage des fruits.*

*Vous venez de lire, esquissé en quelques lignes, le projet *Les Broutards*<sup>2</sup>.*

*Il est bien entendu que ce modèle d'élevage et de commercialisation de lait/viande se superpose dans un premier temps à l'ancien sans le remplacer et qu'il doit, vu le changement de paradigme que représente son installation (en particulier dans cette région de Hesbaye agricole où la disparition des pâturages au profit de grandes cultures ou de projets immobiliers complique la donne), se développer et se consolider sur un temps long. Quel visage prendra-t-il ? Une coopérative de producteurs ? Un ou plusieurs points locaux de distribution ? Un camion itinérant ? Un mélange de plusieurs formules ? Étudier toutes ces pistes, dégager puis mettre en œuvre la ou les plus adaptée(s) au contexte local, avec la participation active des producteurs, des distributeurs et des citoyens-consommateurs, est le grand défi du projet *Les Broutards*.*

---

<sup>1</sup> Extrait du **dossier de candidature du projet *les Broutards***, pour l'appel à projet « Relocaliser l'alimentation », 2020.

<sup>2</sup> Techniquement, un « broutard » est un jeune bovin élevé à l'herbe, en prairie. Le projet n'est pourtant pas d'office limité aux bovins et pourra, à terme, inclure tout animal brouteur utile à son développement.

## Pourquoi et par qui ?

Se fondant, en 2020, sur le **double constat** suivant :

- **l'élevage bovin et les prairies de pâturage** et, avec eux, l'ancienne « ceinture verte » de vergers hautes-tiges et de haies **disparaissent** à Awans et alentours, pour laisser de plus en plus la place à des cultures intensives ou à des constructions,
- d'autre part, **les « mangeurs » sont déconnectés des contraintes et des modalités de production de leurs aliments**, même en milieu rural ou semi-rural,

**L'ASBL Planteurs d'Avenir** a répondu en 2020 à un **appel à projets du Service public de Wallonie** (trois Cabinets conjoints<sup>3</sup>) visant à soutenir la relocalisation alimentaire en région wallonne. Le projet *Les Broutards*, réalisé en partenariat avec l'Agence de Développement local (ADL) d'Awans, a bénéficié du soutien de la Wallonie de février 2021 à mai 2024.

Fondée en 2019 à Awans (4340) par un collectif de citoyens, **l'ASBL Planteurs d'Avenir** a pour objet de replanter des haies et des arbres sur l'entité d'Awans et aux alentours avec l'aide des citoyens. Elle organise des chantiers participatifs de plantation et d'entretien de haies sur des terres appartenant majoritairement à des agriculteurs locaux, afin de resserrer le lien entre eux et la population. Elle a reçu le prix de la Province de Liège (cat. Environnement) en 2020 et une aide de la Fondation Roi Baudouin en 2021. La motivation première de l'ASBL à répondre à un appel concernant la « relocalisation alimentaire » réside dans le fait que les cultures intensives sont peu hospitalières pour les arbres et les haies, au contraire des prairies permanentes. Le projet rendu au SPW est systémique et intègre l'élevage dans les solutions proposées.

---

<sup>3</sup> Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Ruralité et du Bien-être animal, en charge du Développement durable; Ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances; Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

## Qu'est-ce que le projet *Les Broutards* ?

Le projet *Les Broutards* est un projet à triple finalité **environnementale, économique et de sécurité alimentaire**.

Du fait de la mobilisation citoyenne qu'il exige, c'est également une **expérience d'innovation sociale**.

Son but est de **construire un système de vente directe de viande bovine en colis** afin de :

- **sécuriser davantage l'activité des éleveurs**, frappés par la baisse de rentabilité de l'élevage notamment bovin, et leur permettre de réinvestir l'élevage à l'herbe;
- **contribuer ainsi au renforcement d'une « ceinture verte »** protectrice de prairies, de haies et de vergers autour des villages.

Le **maintien des prairies et leur valorisation** par tous les moyens possibles est la ligne d'horizon du projet, dans une région de bonnes terres où les prairies sont beaucoup moins rentables que les grandes cultures.

L'aire géographique du projet est la **commune d'Awans** (4340), le village voisin de Xhendremael (commune d'Ans) et les alentours immédiats.

La particularité du projet est son **caractère citoyen et participatif**. Il ne s'agit pas seulement, pour les consommateurs, d'acheter de la viande locale, mais de **reconstruire un lien avec les éleveurs par le dialogue et l'engagement mutuels**. La posture de « client roi » laisse la place à celle du citoyen impliqué dans la production de son alimentation et sa sécurisation pour l'avenir.

On verra dans le présent rapport comment **le projet a dû évoluer et se transformer au contact de la « réalité »**, et ce qu'il est devenu à la fin de la subvention (31 mai 2024).

Ce rapport s'appuie, dans la partie IV, sur l'analyse effectuée par l'Unité d'Apprentissage et de Formation des Adultes (UAFA) de l'Université de Liège, Faculté de Psychologie et de Sciences Sociales, professeur Daniel Faulx; doctorante : Marine Winand.



# Un projet qui a dû évoluer et se transformer face à la « réalité »

Le projet en janvier 2021 (lancement)	Le projet en mai 2024 (clôture de la subvention)
Préservation des prairies de pâturage et augmentation de leur surface à Awans et aux alentours, restauration d'une « ceinture verte » de prairies et de vergers hautes-tiges.	X
Valorisation économique des prairies par l'achat anticipé (si possible à l'année) par les consommateurs locaux de viande et de lait en direct des producteurs (à prix « juste »), ainsi que par la plantation de haies à fourrage et à bois ou d'arbres fruitiers hautes-tiges, en vue d'une valorisation économique future.	X
Soutien actif des citoyens via, notamment, l'aide à la plantation d'arbres ou haies en prairies de pâturage.	X
Augmentation de l'élevage à l'herbe sur l'entité d'Awans.	X
Mise en place d'un système de vente de viande bovine locale.	Vente régulière de viande bovine (en colis) issue de 5 élevages locaux (plus de 800 colis équiv. 10 kg vendus), liste de 350 clients en augmentation constante, plus de 1000 abonnés Facebook.
Mise en place d'un système de vente de lait de vache local.	X

Mise sur pied d'un dialogue entre mangeurs et producteurs.	Constitution d'un groupe de 5 citoyens qui s'approprient le projet, déterminés à la faire durer et évoluer; création d'une ASBL <i>Les Broutards</i> ; distribution des colis chez chaque éleveur pour favoriser le lien, visée éducative de la vente de viande locale.
Mise en place d'un projet intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale.	X
Projet inspirant qui peut être repris ou aménagé sous une autre forme, enjeu remontant à un niveau territorial plus large.	<p>Inspiration de l'approche par le GAL Je Suis Hesbignon. Reprise de l'enjeu « production de viande locale » vers les collectivités locales.</p> <p>Mise en place d'un projet qui suscitera des partenariats entre producteurs et transformateurs locaux (nouvelle ASBL <i>Les Broutards</i>).</p> <p>Mise en place d'une structure qui valorisera les produits et savoir-faire locaux dans une logique de diversification et de cohérence territoriale (nouvelle ASBL <i>Les Broutards</i>).</p>

X = Non réalisé, ou partiellement

L'analyse des objectifs initiaux, de leur adaptation et des résultats obtenus fait l'objet de la troisième partie de ce rapport (partie analyses et débats).

# Fonctionnement pratique de la vente de colis

## Public cible

*Les Broutards* vend aux **consommateurs locaux**, tous les mois ou mois et demi, une vache<sup>4</sup> à se partager, venant de l'un des 5 élevages locaux partenaires du projet (4 éleveurs sur la commune d'Awans et 1 à Juprelle, commune limitrophe).

## Produit proposé

La viande de vache est vendue en colis de **5 ou de 10 kg**. Les colis sont composés de pièces diverses étiquetées et emballées sous vide, sans choix possible de la part des consommateurs. Le hachis et la saucisse contiennent entre 30 et 50 % de porc fermier issu d'élevage wallon (fournis par l'atelier de découpe). L'américain est non préparé. Les brochettes remplacent les carbonnades en hiver. Les abats sont vendus séparément.

## Fonctionnement du processus pour chaque type d'acteurs

**Les consommateurs** paient avant réception de leur colis (le paiement vaut réservation) et viennent chercher leur colis chez l'éleveur le jour et dans la plage horaire déterminés. Ils sont accueillis avec un drink et des produits locaux, si possible en présence de l'éleveur. Il peut y avoir parfois visite de la ferme ou des vaches à l'étable, selon les disponibilités ou les circonstances.

**Des bénévoles** (puisés dans les acheteurs de colis ou les sympathisants du projet) aident parfois à la distribution : sortir les colis de la chambre froide, pointer les clients, distribuer les feuillets d'information et, au besoin, ranger la viande dans les sacs des clients.

**La viande est découpée, mise en colis et livrée** à l'éleveur le jour de la distribution par l'atelier agréé En Direct de mon Élevage (Ardenne Bovins, Perwez)<sup>5</sup>. L'éleveur prend en charge le transport du bovin vers l'un des deux abattoirs avec lesquels travaille En Direct (Rochefort et Ciney), ainsi que la location de la chambre froide pour héberger les colis avant et pendant la distribution.

**Après la distribution, l'éleveur reçoit la somme intégrale** de la vente des colis (hébergée sur un compte à vue de l'ASBL Planteurs d'Avenir). Aucune cotisation, aucun pourcentage n'est prélevé par l'ASBL Planteurs d'Avenir, subventionnée pour le montage du projet. La nouvelle ASBL *Les Broutards*, non subventionnée, a instauré une cotisation des éleveurs, afin de couvrir ses frais.

---

<sup>4</sup> Le projet n'accepte ni les veaux, ni les génisses, ni les taurillons (moins de 18 mois) : la bête doit être une vache ayant déjà vêlé et brouté en prairie pendant au moins 6 mois par an (sur bonne foi de l'éleveur).

<sup>5</sup> En Direct De Mon Élevage est l'une des rares structures à offrir un service de découpe, de mise en colis et de livraison à la demande (sur réservation), mais c'est à plus de 50 km d'Awans. En Direct travaille avec les abattoirs de Ciney et de Rochefort : nous ne pouvons donc profiter de celui d'Aubel, plus proche d'Awans et d'un accès plus facile pour nos éleveurs. Le nombre d'abattoirs a connu une chute importante et problématique ces dernières années. La filière abattage-découpe est de plus en plus concentrée et les petites structures disparaissent, ce qui génère des problèmes d'accessibilité et de monopole.

# Les étapes de la vente et de la distribution des colis

## LES ÉTAPES DE LA VENTE ACTUELLE DE COLIS

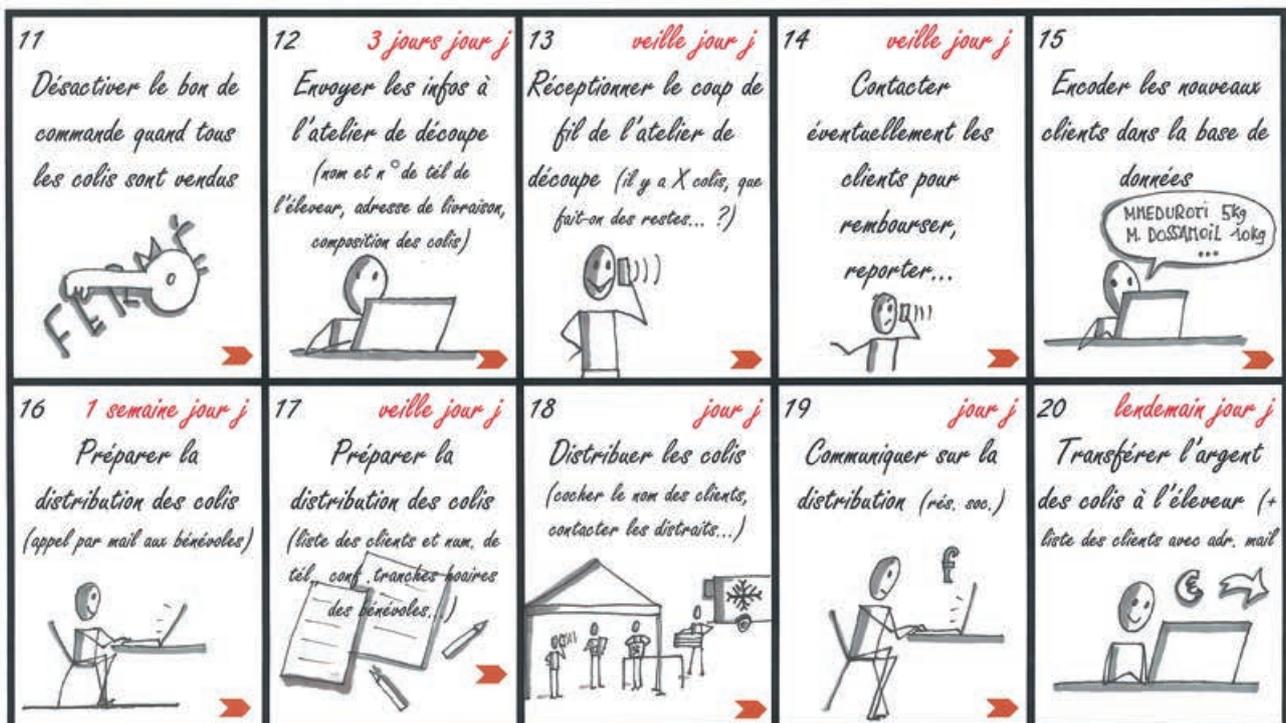
Jour j = jour de distribution des colis

①



Jour j = jour de distribution des colis

②



# Contexte du projet

## 1. Données générales

### Le territoire d'implantation: données géographiques et historiques



**Awans**<sup>6</sup> (4340 et 4342) est une commune de l'arrondissement de Liège de 27,2 km<sup>2</sup>, dont la population s'est stabilisée en 2021 autour de 9200 habitants. Depuis la fusion des communes en 1977, elle regroupe Awans (chef-lieu), Hognoul, Othée, Villers-l'Evêque et Fooz.

L'entité est **coupée en deux par l'autoroute E40** et l'ancienne chaussée Liège-Bruxelles (RN 3), qui traversent la commune de part en part. Au Nord de cet axe, Othée et Villers-l'Evêque; au Sud, Awans et Fooz. Hognoul est situé entre les deux, à cheval sur l'autoroute et la RN3.

---

<sup>6</sup> Cette partie est basée en grande partie sur le diagnostic réalisé par l'ADL d'Awans en 2019. Téléchargeable sur <https://www.adl-awans.be/51/qu-est-ce-que-l-adl/249/notre-territoire-d-action/45/diagnostic-du-territoire-par-l-adl/>

Le tracé de l'actuelle N3 a séparé ces villages dès le 18<sup>e</sup> siècle. La construction de l'autoroute en 1971 n'a fait que renforcer le sentiment de **deux territoires** historiquement peu reliés et qui doivent cohabiter depuis la fusion des communes en 1977. Les deux parties ont des **dynamiques différentes** : le nord est plus rural et agricole, le sud est surtout commerçant (il abrite plusieurs parcs économiques ou d'affaires), anciennement industriel et actuellement semi-urbain

La commune compte des sites historiquement et patrimonieusement remarquables (châteaux, site de bataille, bâtisses et anciennes infrastructures, etc.) ainsi que des Marnières reconnues pour leur intérêt biologique. Des thermes se sont implantés en 2022, et quelques solutions d'hébergement touristiques se sont récemment créées.

## Démographie

Depuis les années 1980 et surtout 2000, Awans est l'une des communes de l'arrondissement de Liège ayant connu la plus **grande augmentation de population**. Elle est devenue un lieu de périurbanisation de la ville de Liège (comme les communes limitrophes Ans ou Grâce-Hollogne), très recherchée par des personnes désirant habiter en dehors de la ville, mais pas trop loin des axes routiers et des commodités.

Le taux de personnes de nationalité étrangère, majoritairement italiennes, y est faible (5%), contrairement à ses voisines Ans ou Grâce-Hollogne.

Le vieillissement de la population y est assez marqué : la part des plus de 65 ans ne cesse d'augmenter, pour culminer à 23,5% de la population en janvier 2023. Le nombre de ménages d'une personne et de couples sans enfants est en augmentation, du fait de l'éclatement des noyaux familiaux.

## Economie

Awans a le **pouvoir économique** élevé des communes rurales du Nord de la Province de Liège. En 2023, le revenu moyen déclaré annuel est de 27.699 euros, ce qui place la commune au même rang que ses voisines (Crisnée ou Juprelle, mais pas Ans, dont le revenu moyen est plus bas, ni Fexhe-le-Haut-Clocher, dont le revenu moyen est supérieur).

Liège Airport (à 15 km) et les shopping ou business centers (avec le centre de tri de BPost, Ikéa, NSI IT...) sont d'importants pourvoyeurs d'emplois locaux. Les villes les plus proches sont Ans, Liège, Tongres (Flandre), Saint-Trond (Flandre) et Waremme.

Les commerces de proximité (hors pharmacies) ont quasiment disparu, de même que le commerce itinérant, réduit à la portion congrue. La commune compte beaucoup de grandes et moyennes surfaces (y compris de hard discount), et la banlieue de Liège (Rocourt) abrite un hypermarché Cora. Le Makro (Aleur-Ans) a fermé ses portes en 2023. En 2021, toutes les tentatives de redynamisation de marchés locaux ont échoué, faute d'une clientèle suffisante. Notons également la présence de la Ferme à l'Arbre de Liège (commune limitrophe de Juprelle) : cette ferme familiale, internationalement reconnue pour le succès de son modèle économique et de diversification (Best Organic Food Retailer<sup>7</sup>, Commission européenne, 2022), produit entre autres de la

---

<sup>7</sup> Meilleur magasin bio d'Europe

viande bio, possède un atelier de découpe agréé et un comptoir de boucherie. La viande de la Ferme à l'Arbre est réputée pour sa qualité et attire une partie de la population awansoise, en dépit de son prix élevé.

Les principaux commerces, restaurants et activités de loisirs sont situés tout au long de la N3 ou de l'axe commercial IKEA-Oh Green.

## Aménagement du territoire et mobilité

En 2019, 15% de la superficie du territoire est bâtie. Au début des années 2000, plusieurs lotissements et grands immeubles à appartements ont été construits. Les terrains propices à l'augmentation du logement se font plus rares à partir des années 2020 et les projets sont de moins en moins nombreux, mais ils restent soutenus car la pression foncière est élevée et la demande, très forte. La majorité du bâti est encore constitué de maisons isolées, mais les demi-façades et les appartements augmentent. Le prix des terrains est de plus en plus élevé, repoussant les jeunes, les faibles revenus et les revenus moyens.

Il y a **peu d'espaces communautaires** (parcs, places aménagées, agora ou maison de quartier) à Awans. Une Maison des Villages, nouvellement construite, dispose cependant de plusieurs salles à louer et accueille des activités diverses depuis 2022, tout comme le Centre Culturel (basé à Hognoul).

Si l'on n'a pas à sa disposition un véhicule personnel, la **mobilité intra-villageoise** est compliquée, malgré la navette gratuite mise en place par la Commune d'Awans en 2022. Des lignes de bus au départ de Liège rejoignent voire traversent le territoire de la Commune, mais certains quartiers sont moins ou peu desservis. La voiture reste nécessaire le soir et la nuit. Le trafic routier est en constante progression, surtout sur la RN3, il manque d'infrastructures pour les déplacements doux, il y a peu de trottoirs ou d'accotements, la mobilité PMR est problématique. Certains endroits sont impraticables ou dangereux pour les piétons et les cyclistes.

## Tissu associatif et animation territoriale

Le tissu associatif issu d'Awans est **inégal** d'un village à l'autre et principalement consacré aux sports, à la culture ou aux fêtes de quartier. Il y a un jardin partagé à Hognoul. En 2021, la commune est en fin de **Plan Communal de Développement Rural** (PCDR), mais engage un nouveau plan en 2024. Elle n'est pas sous Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Un groupe de travail « Agriculture » a été mis en place par l'ADL et les services communaux, afin de renforcer le lien entre les agriculteurs et la population, mais des problèmes internes empêchent son bon fonctionnement.

Au début du projet, en 2021, l'Agence de Développement Local (ADL) d'Awans, qui est présente et extrêmement active sur le territoire depuis 12 ans, est un élément de lien très important du point de vue économique. Elle communique notamment via une newsletter qui contient plus de 4000 contacts, essentiellement parmi les entreprises et les indépendants locaux.

## 2. Agriculture et élevage

Awans se situe en **Hesbaye**, une région naturelle située au centre de la Belgique, à cheval sur deux régions linguistiques et administratives. Elle se caractérise par son importante couverture limoneuse, une terre très fertile qui lui a valu son surnom de « grenier à blé de la Belgique ». Son paysage vallonné et parsemé de petites villes et villages a été façonné jusqu'à nos jours, au fil des pratiques et politiques agricoles.

L'évolution de la situation à Awans en 2021 reflète celle qui a lieu généralement dans les régions de grandes cultures wallonnes. Nous nous en tiendrons aux informations qui impactent l'élevage bovin de races viandeuses.

**Près de 75 % du territoire awansois total sont dédiés à l'agriculture.** Cette superficie, qui comprend les prairies permanentes ou temporaires, quelques vergers haute ou basse tige et les surfaces cultivées, **ne diminue pas drastiquement** depuis les années 2000, malgré le développement des zones de shopping et d'habitat. Le nombre d'exploitations reste lui aussi assez stable par rapport aux entités voisines, du fait de l'investissement de « jeunes » ayant pris le relais familial et ayant parfois diversifié leurs productions, cultivé des produits plus haut-de-gamme ou de niche, ou encore passé totalement ou partiellement en bio. En revanche, **la taille moyenne des exploitations actives augmente**, du fait de la concentration des terres dans moins de mains : c'est un phénomène généralisé en Wallonie et dans le reste de l'Europe de l'Ouest. Il reste aussi quelques personnes en activité complémentaire, opérant sur des exploitations de petite taille. Une seule ferme, à Awans, a étendu ses activités vers la sensibilisation du grand public (ferme pédagogique Côté Campagne), tout en restant un élevage bovin et une exploitation agricole.

Beaucoup d'anciens acteurs agricoles ne sont plus que des propriétaires terriens (personnes âgées, veuves d'exploitants...) qui laissent l'exploitation de leur bien (terres ou infrastructures) à autrui, souvent à un agriculteur et/ou éleveur local. L'échange de terres entre exploitants est courant, de même que les locations/sous-locations. Les « contrats de bail » et propriétés sont parfois très anciens, ce qui peut donner des situations complexes.

### Les circuits courts alimentaires existants mais marginaux

En 2021, une dizaine d'acteurs agricoles proposent des produits en **vente directe à la population** : œufs, production maraîchère, produits transformés, bière... Deux éleveurs ont pratiqué ou pratiquent occasionnellement la vente directe de viande bovine. Cependant, la presque totalité des productions locales (culture et élevage) est vendue **en grandes firmes**. A Villers-l'Évêque, un **boucher artisanal** propose de la viande bovine au détail, issue d'un élevage de Lantin (commune voisine de Juprelle). Du point de vue des ressources locales, on notera aussi la présence, à Villers-l'Évêque, d'un producteur de nourriture biologique destinée à l'élevage (Prodabio) et d'un moulin (Moulin Bodson). Une enseigne à Othée propose à la vente des tracteurs et du matériel agricole.

### Spécificités du domaine de l'élevage sur le territoire

La partie nord de la commune abrite logiquement le plus d'agriculteurs : 20 pour Othée et Villers, 8 à Awans, 6 à Hognoul et 6 à Fooz. **Le nombre d'éleveurs de bétail est en constante diminution**, soit du fait de l'abandon de l'activité agricole (retraite), soit du fait de l'abandon de l'activité d'élevage, considérée comme trop peu rentable ou trop contraignante.

En 2021, il n'y a donc plus que **6 éleveurs de bovins viandeux** sur tout le territoire d'Awans. Le **dernier éleveur de vaches laitières, à Fooz, vient juste d'arrêter** son activité. Dans la commune limitrophe d'Ans, Xhendremael, englobée dans le projet *Les Broutards* à cause de son caractère encore très rural et de son lien historique avec Othée, abrite encore 5 éleveurs, pour la plupart en fin de carrière ou en reconversion vers la culture.

Les éleveurs de la région sont des **naisseurs-engraisseurs**, c'est-à-dire que les veaux qui naissent sur leur exploitation sont engraisés chez eux, et non revendus.

Tous pratiquent le **système de polyculture-élevage** : ils produisent une part plus ou moins importante de l'alimentation de leurs bovins, en plus d'autres cultures de consommation humaine, dont les « déchets » peuvent également servir à nourrir le bétail. Ils utilisent le fumier produit sur leur exploitation pour amender leurs terres.

Les éleveurs possèdent souvent un lot de **prairies « obligées »** (où ils ne peuvent jamais cultiver, pour diverses raisons), mais aussi des **prairies temporaires**. Ces dernières sont régulièrement semées ou labourées, afin de les soustraire à la réglementation sur les prairies permanentes (après 5 ans) ou de les valoriser pour la nourriture du bétail ou la culture (rotations).

Quantifier précisément, dans une fourchette de 3 ans, entre 2021 et 2024, l'**évolution de la surface dédiée aux prairies** est difficile. En effet, les données disponibles sur les serveurs de la Wallonie ne suivent pas cette temporalité courte. Or, la situation peut être très mouvante. La simple observation permet de constater que le **déclin** des prairies (et des derniers vergers haute-tige qu'elles abritent parfois) se poursuit. Il faut néanmoins signaler qu'une quantité non négligeable de prairies sont dévolues aux **chevaux d'agrément**, ce qui les protège au moins de la vente, et de la construction qui s'ensuit inévitablement si elles sont situées à front de voirie.



# Chronologie de la mise en place du projet

Note :

*Le but de cette chronologie est informatif et non prescriptif. Il va de soi que ces différentes étapes auraient pu prendre place dans un ordre différent. Elles reflètent nos choix à l'instant T. Pour une analyse de la méthode appliquée, voir la partie Analyse et débats.*

## Février – août 2021

- **Engagement d'une salariée à temps plein, avec charge de gestionnaire du projet.** Elle sera soutenue par les réflexions de l'équipe bénévoles de Planteurs d'Avenir (4 personnes).
- **Rencontres avec les édiles locaux** (le bourgmestre d'Awans et tous échevins), avec la présidente et la directrice du CPAS, avec la responsable du Plan de Cohésion sociale, avec l'accompagnatrice de la Fondation Rurale de Wallonie pour la CLDR et avec le responsable administratif pour les matières environnementales), afin d'expliquer le projet et tracer des pistes d'évolution. Rencontre avec l'ADL d'Ans.
- **Problématisation et construction du projet : Rencontres avec des acteurs** de terrain ou de réflexion sur diverses problématiques liées au circuit court, au secteur agricole et d'élevage, au secteur de la viande, au prix juste, aux publics précarisés, etc.
- **Décision** de commencer par la vente de viande bovine en colis.
- **Prise de contact avec l'atelier de découpe** En direct de mon Élevage (Perwez), visite du site.

## Septembre – Décembre 2021

- Diffusion d'un **sondage** en toutes-boîtes vers la population locale. Ce sondage est distribué aussi aux agriculteurs-éleveurs de l'entité. Dépouillement en novembre.
- **Courrier postal personnalisé aux éleveurs** de l'entité pour les avertir de la construction du projet. Premières visites aux éleveurs.
- Création d'une **page Facebook** *Les Broutards*. Publicité vers les citoyens ayant laissé leurs coordonnées.
- Recherche d'un **partenaire académique** pour l'analyse du projet.

# Janvier – juin 2022

- **Drink avec les éleveurs locaux** pour présenter le projet et en discuter.
- **Rencontres individuelles avec les éleveurs** intéressés en vue d'information et de discussions plus pratiques.
- **Désignation par les gestionnaires du projet d'un « éleveur-test »** à Awans qui assurera la vente de juin. C'est un éleveur qui a déjà fait de la vente directe et qui travaille avec l'atelier de découpe En Direct de mon Élevage, dans le cadre du circuit traditionnel de vente vers les grandes surfaces. **Nouvelle rencontre** avec cet éleveur.
- Élaboration avec les autres éleveurs du **calendrier 2022 des ventes**.
- Prise d'informations sur les **obligations légales** liées à la vente directe<sup>8</sup> et sur les étapes à suivre. Élaboration du **modèle de vente/distribution** (approuvé par l'éleveur test).
- **Rendez-vous** pris à l'atelier de découpe En Direct (mars) **pour découpe, mise en colis et livraison** de la vache de juin 2022. Travail sur la composition du colis de 10 kg (en accord avec l'éleveur).
- **Première rencontre citoyenne** (mars) autour du « colis idéal » : recueil des attentes chez les consommateurs et les éleveurs présents, ainsi que des freins ou des peurs qu'ils identifient.
- Confection d'un **site Internet** (avec une page *Les Broutards*).
- Rédaction d'une **charte** entre l'ASBL gestionnaire du projet et les éleveurs, qui précise les devoirs et obligations de chaque partie.
- Premiers contacts avec **la presse** (journaux, radio, télé locale).
- Préparation du **bon de commande**, des visuels de communication, **de la communication** liée à la vente des colis (en mai).
- Ouverture d'un **compte à vue** pour héberger les paiements.
- **Lancement** du premier bon de commande (8 mai) et préparatifs pour la distribution chez l'éleveur.
- Création d'un **fichier clients**.
- Première **distribution de colis** (8 juin) et debriefing.
- Création d'un **logo** *Les Broutards*.
- Recherche **d'une institution d'accompagnement au changement**, intelligence collective et aide méthodologique, pour lancer le volet citoyen du projet.

---

<sup>8</sup> Après de Diversiferm et Accueil Champêtre de Wallonie.

## Juillet – décembre 2022

- Rencontre avec l'éleveur suivant (pour la distribution de septembre) et **préparation de la prochaine distribution**.
- Rencontre avec l'**éleveur suivant** et préparation de la distribution d'octobre.
- Conception et distribution d'un **nouveau folder toutes-boîtes** vers les citoyens sur le projet. Ce folder explique le projet Broutards, donne les infos pour commander des colis et invite les citoyens intéressés à s'y investir à prendre contact.
- Tentative d'**élargissement de la zone** de vente avec l'ADL d'Awans (pour répondre à des difficultés de vente issues de la conjoncture économique défavorable, due à la crise de 2022). Tentative de **révision du modèle de vente** afin de s'adapter à la conjoncture<sup>9</sup>.
- Rencontre avec l'**éleveur de novembre** et préparation.
- **Préparation de la rencontre citoyenne** de début 2023.
- Préparation de la vente/**distribution de décembre**. Élaboration du **calendrier** des ventes 2023 (janvier-juin), avec les éleveurs.

## Janvier – juillet 2023

- Introduction des **colis de 5 kg** pour la vente de février. Les ventes continuent en mars, avril, mai et juin.
- **Réunion citoyenne 1** (25/01). Une quinzaine de personnes, dont un éleveur. La réunion est animée par la coopérative Tr@me (4300, Waremme).
- **Réunion citoyenne 2** (février). Une quinzaine de personnes, dont deux éleveurs.
- **Réunion citoyenne 3** (mars) – **annulée** faute d'un nombre suffisant de participants.
- Distribution de **flyers « artisanaux » dans les boîtes** aux lettres pour doper les ventes.
- **Réunion citoyenne 3bis** (avril) : constitution du noyau de bénévoles (5) pour reprendre le projet. La réunion est animée par la coopérative Tr@me.
- **Réunion citoyenne 4 et 5** (en juin) pour le nouveau collectif, qui veut prendre en charge la **distribution de septembre**. La réunion 5 est animée par la coopérative Tr@me. Constitution d'un drive commun, sur lequel toute l'information nécessaire est transférée, et d'un fil WhatsApp.
- La vente de **juin** (pour la distribution de juillet) est encore prise en charge par la gestionnaire de projet.

---

<sup>9</sup> La vache distribuée en octobre 2022 n'a pas été vendue entièrement. La moitié de la carcasse a donc été revendue à l'atelier de découpe, au prix du marché. Cet incident nous amènera à éviter pendant un an ou deux, jusqu'à ce que le fichier clients soit suffisamment fourni, de mettre un bovin en vente durant le mois de septembre, mois « compliqué » pour les consommateurs.

## Août 2023 - décembre 2023

- **Vente d'août et distribution de septembre, organisées et menées de bout en bout par le collectif citoyen**, avec l'assistance de la gestionnaire de projet.
- **Réunion de débriefing** (octobre) du collectif citoyen (pas de distribution prévue en octobre, septembre étant un mois moins porteur).
- La vente reprend en octobre, novembre et décembre (+ préparation de février 2024). Le comité citoyen est à la barre, de façon de plus en plus autonome.
- **Réunions 6 et 7** (novembre) du collectif citoyen pour préparer l'avenir du projet. Travail pour la constitution d'une ASBL et préparation de la rencontre de janvier 2024 avec les éleveurs.
- Distributions en novembre et décembre. Les cinq personnes du collectif prennent leurs marques dans le système. Le collectif modifie certains modes de fonctionnement pour les rendre plus efficaces dans une gestion éparpillée entre 5 personnes.

## Janvier 2024 - mai 2024

- **Réunion entre le comité citoyen et les éleveurs** (janvier), qui a pour but de 1) présenter le comité aux éleveurs; 2) discuter avec les éleveurs de leur future implication dans le projet; 3) informer les éleveurs sur la future constitution d'une ASBL et décider comment elle intégrera les éleveurs dans son fonctionnement.
- **Réunion 8** avec le nouveau comité citoyen (en février) pour : 1) régler les derniers détails des distributions/ventes (aspects pratiques), ainsi que la manière de communiquer et de prendre les décisions au sein du comité; 2) discuter des dépenses publicitaires ou autres de la future ASBL, qui peuvent être prises en charge par la subvention; 3) travailler sur la future ASBL (discussion sur l'objet et le but social, sur les rôles respectifs des membres, préparation des statuts, etc.).
- **Réunion 9** (mars) avec STEP Entreprendre (4000 Liège), une association qui peut, entre autres, accompagner la création d'une ASBL. Rédaction des statuts.
- **Réunion 10** (avril) : le comité citoyen se réunit (sans la gestionnaire de projet) pour mettre la dernière main aux statuts de la nouvelle ASBL. Le comité prend de plus en plus d'indépendance, met l'accent sur certains développements du projet et s'écarte du projet initial (voir partie IV). Rédaction, puis dépôt des statuts de la nouvelle ASBL.
- **Réunion 11** (mai), pour 1) lister les éventuelles dépenses de la nouvelle ASBL *Les Broutards* qui pourront être financées sur la subvention; 2) discuter de derniers détails pratiques et moins pratiques; 3) parler de la charte entre ASBL et éleveurs, que le comité pourra retravailler à sa guise plus tard.

# Analyse et débats

## I. Vendre de la viande locale en colis

### Aspects pratiques et législatifs

Les **normes et les obligations AFSCA** (Agence Fédérale de Sécurité et de Contrôle des Aliments) concernant la vente directe ou en circuit court sont en pleine évolution et il convient de **surveiller** la mise en place éventuelle de nouveaux critères. En fonction du type de vente/distribution (manipulation des denrées fraîches ou non, vente par un tiers ou dans des lieux loués, etc.), la réglementation est différente. Il est vivement conseillé de **contacter DiversiFERM, Accueil champêtre en Wallonie, Biowallonie**<sup>10</sup> ou toute autre structure d'accompagnement des acteurs de terrain, afin de se procurer les dernières dispositions légales correspondant au type de projet mis sur pied<sup>11</sup>.

Les règles ne sont pas les mêmes selon qu'on vend de la viande directement au consommateur final (Business to Customer ou **B2C**) et à une collectivité, un restaurant ou un autre détaillant (Business to Business ou **B2B**). Il est important de se renseigner auprès des organismes précités.

Le prestataire de **boucherie** sera impacté différemment par la législation selon qu'il dispose d'une autorisation boucherie ou d'une agrégation.

La vente de viande impose également l'utilisation d'un **frigo** ou d'une chambre froide lors des distributions, depuis l'étape de livraison par le découpeur jusqu'à la prise de possession de la marchandise par le client.

Dans le cadre du projet *Les Broutards*, l'éleveur reste propriétaire de sa viande et responsable de sa qualité jusque dans son emballage final. Il doit donc souscrire les **assurances** adaptées. Il doit aussi modifier les **codes NACE** de son exploitation pour pouvoir pratiquer la vente directe (même par l'intermédiaire d'un organisme) et le déclarer à la **Banque Carrefour des Entreprises** (BCE). Il lui est recommandé de prendre contact avec son comptable s'il n'est pas familier de ce type de vente.

Si la distribution fait appel à des **bénévoles**, il est recommandé de souscrire une **assurance** pour eux. Elle couvrira non seulement les dégâts corporels ou matériels, mais aussi les éventuels dégâts liés à la manipulation (déchirures dans les paquets lors de la distribution, par exemple).

Une convention **entre les éleveurs et l'association organisatrice** du projet aidera à préciser les responsabilités et devoirs de chaque partie et d'éviter les problèmes en cas de désaccord. Accueil Champêtre en Wallonie dispose d'un service juridique qui peut apporter un conseil ou relire ce type de document.

---

<sup>10</sup> <https://www.biowallonie.com>

<sup>11</sup> Voir les documents « ressources utiles » à télécharger sur <https://www.accueilchampetre-pro.be/docs-utiles/> ainsi que <https://www.diversiferm.be/ressources/>

## Quelle marchandise distribuer et sous quelle forme ? Partir de l'offre ou de la demande.

Bien qu'il soit évidemment dépendant d'une certaine demande du public, le projet *Les Broutards* a choisi de partir avant tout d'une **offre disponible sur le territoire** : 5 éleveurs locaux pouvant proposer des colis de 5 ou de 10 kg (et non pas des pièces de viande au détail, des charcuteries ou des préparations), issus de vaches de races diverses (mais essentiellement de Blanc-Bleu Belge).

Décider si l'on part de l'offre ou de la demande peut influencer sur le cours du projet et sur la mentalité des acheteurs. Vendre des colis nous paraissait contribuer davantage à sécuriser les revenus des éleveurs, puisque toute la bête devait à chaque fois être vendue dans sa totalité. Laisser le choix des pièces nous aurait confronté au problème de la gestion des morceaux moins populaires. Nous souhaitons aussi revaloriser les morceaux moins connus ou abandonnés, ainsi que le fait de cuisiner soi-même.

**Les clients apprennent donc à recevoir ce qui est disponible** : la vache à se partager n'est pas extensible (le nombre de colis par vente dépend du poids de la bête), elle n'a toujours que 13x2 côtes (les entrecôtes ou côtes à l'os sont parfois remplacées dans certains colis par du contre filet ou des pièces de valeur équivalente), les abats sont en quantité limitées, etc. Le poids des colis et des pièces qui les composent est approximatif, ce qui est la conséquence directe de l'absence de stocks dans lesquels puiser. Enfin, comme nous travaillons avec du vivant et avec un produit pas nécessairement standardisé (quoiqu'assez homogène, vu le marché actuel), il peut y avoir des différences d'un colis à l'autre (tendreté, goût, etc.). Nous expliquons tout cela aux « mangeurs », dans la mesure du possible.

Soulignons que le projet n'a pu ni voulu s'affranchir totalement des attentes des mangeurs actuels. Ainsi, pour les hachis ou les saucisses, l'atelier de découpe réalise des mélanges avec du porc fermier wallon.



## La question du « prix juste »

L'un des objectifs du projet *Les Broutards* était de vendre les colis de viande locale à un prix qui permette aux éleveurs de couvrir leurs coûts salariaux et de production, et de dégager un bénéfice plus important que *via* la vente sur le marché conventionnel. C'est l'une des caractéristiques et l'un des avantages de la vente en circuit-court : se passer des intermédiaires qui « confisquent » une part plus ou moins importante des marges des producteurs<sup>12</sup>. Nous voulions aussi vendre la viande à un prix « juste »<sup>13</sup> **rémunérant chaque éleveur à hauteur de son travail et lui permettant de vivre dignement**. Nous étions prêts à accepter et à gérer des disparités de prix entre nos éleveurs partenaires et à les expliquer aux acheteurs.

Cet objectif s'est heurté à **plusieurs obstacles** qui n'ont pu être franchis dans le cadre des trois ans de subventionnement.

### « Mes coûts de productions ? Euh... »

Nos éleveurs, pour la plupart, se déclarent incapables de chiffrer précisément leurs coûts<sup>14</sup>. Notre proposition de les aider à le faire (avec l'aide d'associations ou des logiciels adaptés) n'a pas suscité d'enthousiasme. L'un d'entre eux nous a dit que chiffrer les coûts était sans doute possible, mais imposait de « rester plus souvent derrière son bureau que près de ses bêtes ». Il s'ensuit que le prix des colis a été fixé « au pifomètre » avec le premier éleveur, en fonction de ce qui se faisait ailleurs sur le marché de la vente directe, ou de ce que coûtait à l'éleveur le travail de l'atelier de découpe et de mise en colis.

### « Disparité de prix égale ennuis... »

Une fois le prix des premiers colis fixé, il n'a pas été possible de l'adapter à chaque vente en fonction des coûts de chaque éleveur, malgré la diversité des races. Même si ce coût réel avait été connu ou convenablement estimé, les éleveurs ne souhaitent pas pratiquer un prix différent de celui des autres, par crainte du qu'en-dira-t-on (on est dans un village où tous les agriculteurs se connaissent) ou du risque de concurrence entre éleveurs locaux. Les prix ont donc été alignés.

### « La valeur de ma viande n'est pas si élevée... »

Outre la conviction que les acheteurs ne peuvent mettre un prix véritablement juste pour leur colis, certains éleveurs se font de leur viande une idée ne leur permettant pas d'afficher des prix plus élevés. Un éleveur nous a ainsi expliqué que, par rapport à la viande vendue en boucherie, davantage préparée et vendue au détail, la viande en colis était « du gros » et ne pouvait se vendre aussi cher. Cet éleveur, qui produisait du Blanc Bleu, estimait que la viande était trop « banale » dans la région pour en augmenter le prix.

## Conclusion

Face à ces obstacles, nous avons donc **abandonné cette exigence du prix « juste »**. Nous soupçonnons que le prix des colis ne couvre pas les coûts de production intégraux des éleveurs, et qu'à tout le moins, le temps de travail réellement effectué n'est pas ou peu pris en compte dans ces coûts.

Mais les éleveurs se déclarent satisfaits de la vente directe qui dégage, selon eux, un peu plus de bénéfices que la vente dans le circuit traditionnel.

---

<sup>12</sup> Encore que cet avantage soit très théorique et tributaire d'un calcul coûts-bénéfices pointu.

<sup>13</sup> Pour une définition très complète du « prix juste », voir *Le Prix juste, et si on prenait le problème à la racine*, SAW-B, 2018. Téléchargeable sur <https://saw-b.be/publication/le-prix-juste-et-si-on-prenait-le-probleme-a-la-racine-2/>

<sup>14</sup> Des coûts en effet très complexes à calculer et qui englobent tout le fonctionnement de l'exploitation. On ne peut pas non plus exclure, dans cette réticence, un certain « secret » d'exploitation.

## Publics précarisés et alimentation locale

Acheter 5 ou 10 kg de viande à 14 euros du kilo en 2021 semble très abordable a priori. La difficulté est de dépenser cette somme d'un coup (72 ou 140 euros selon le poids commandé) et de manière anticipée<sup>15</sup>. Cela peut représenter un frein important pour des personnes en difficulté ou en vulnérabilité financière.

L'une des premières « solutions » qui vient à l'esprit est de diminuer le prix du colis pour ceux qui peinent à joindre les deux bouts. Cependant, outre le problème du contrôle lié à cette opération (et de la stigmatisation qui en découle), il serait insensé de reporter la précarité sur les éleveurs, dont l'activité n'est pas toujours rentable.

Ce problème de l'accessibilité de la population précarisée à une nourriture de qualité est général. En faire peser le poids sur les producteurs n'est pas un moyen de sortir de l'impasse. Il est de plus en plus généralement admis, parmi les associations qui ont affaire à ce type de public, que la question n'est pas de diminuer encore les prix<sup>16</sup>, mais d'augmenter les revenus des mangeurs ou même de créer une « sécurité sociale de l'alimentation »<sup>17</sup>, afin de **soustraire ce besoin primaire et ce droit fondamental qu'est une alimentation de qualité aux mécanismes du marché.**

Quelques aménagements ont prouvé leur efficacité dans certains cas, comme les achats groupés. Cela ne règle pourtant qu'une partie du problème (pour les producteurs, seulement si les achats sont réguliers et en quantités suffisantes). La précarité se répercute en effet sur l'ensemble de l'existence. Lors de notre entrevue avec la présidente et la directrice du Centre Public d'Aide Sociale d'Awans, en 2021, nous avons appris que beaucoup de personnes en difficultés financières récurrentes sur l'entité n'ont pas de frigo – et encore plus rarement un congélateur, indispensable pour conserver de grandes quantités de viande<sup>18</sup>. Parfois, il n'y a pas non plus de cuisine à la maison. Dans ces conditions, des colis de viande ne peuvent être gérés de façon satisfaisante d'un point de vue sanitaire et nutritionnel.

Quelques pistes ont été étudiées lors de cette entrevue, comme l'octroi d'un « subside » par le CPAS à Planteurs d'Avenir, qui aurait été valorisable par les personnes précarisées sous formes de tickets. Mais tant que la viande est emballée en colis de 5 ou de 10 kg, le problème reste entier. D'autre part, les responsables du CPAS pointent la difficulté de toucher les personnes en difficulté et de les faire se déplacer<sup>19</sup> – un phénomène aggravé par l'absence de moyen de transport intervillages, du moins au moment de démarrer le projet *Broutards*. Dans ces conditions, proposer une distribution mobile ou des produits gratuits pour « l'hameçonnage » n'a pas beaucoup de sens.

Après réflexion, le projet *Les Broutards* n'a pas investi dans la captation de ce type de public très particulier, qui aurait demandé des efforts et un personnel (animateurs) spécifiques.

Il faut enfin noter que les problèmes d'accessibilité à une alimentation locale et saine ont tendance à se renforcer et à s'étendre. L'inflation de 2022, doublée d'une crise énergétique, nous a un moment privé aussi d'acheteurs plus aisés, ou a forcé ces clients à espacer leurs achats.

---

<sup>15</sup> Sur le bon de commande *Les Broutards*, seul le paiement confirme la réservation du colis. Ce type de réservation oblige par ailleurs les personnes à posséder un ordinateur, une connexion à Internet et une maîtrise suffisante de l'outil informatique. La réservation par téléphone est possible.

<sup>16</sup> Comme nous le disait le directeur du Collège des Producteurs, Emmanuel Grosjean : « Produire de la bonne nourriture, ça coûte. »

<sup>17</sup> <https://rencontredescontinents.be/Une-Securite-sociale-de-l-alimentation.html>

<sup>18</sup> La population d'Awans est globalement aisée (davantage même que dans certaines communes limitrophes), mais elle compte aussi des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

<sup>19</sup> On ne les voit pas toujours, par exemple, à des événements organisés comme la Saint-Nicolas des enfants.

## La clientèle des colis : jouer la sensibilisation contre la vente ?

Faire du commerce, c'est se soumettre à un impératif : vendre. Cette lapalissade nous a cependant posé quelques questions en regard de l'objectif de sensibilisation et de participation citoyenne du projet *Les Broutards*.

*D'un point de vue géographique (et environnemental). Jusqu'où va-t-on chercher les clients ?*

Une vache mise en vente doit être écoulee dans sa totalité. Sur une Blanc-Bleu ou une Blonde d'Aquitaine, on obtient généralement 43 colis équivalant 10 kg, parfois plus<sup>20</sup>. Ni l'ASBL gestionnaire ni l'éleveur n'ont la capacité de stocker de gros invendus, qui représentent alors une perte<sup>21</sup>.

L'une des tâches de la gestionnaire du projet a donc été d'augmenter le nombre des acheteurs. Au début, il était parfois nécessaire d'espacer les ventes pour ne pas tomber à court de clients. **Se contenter du chaland local** répondait aux exigences du projet de base (sensibiliser les locaux à la préservation des prairies sur le sol communal) : en pratique, cela pouvait être insuffisant pour assurer aux éleveurs des ventes rémunératrices et régulières. La publicité, en particulier sur les réseaux sociaux, est allée chercher les amateurs bien au-delà d'Awans et de ses environs immédiats (Visé, Oupeye, Liège...), ce qui, au commencement du projet, a un peu sauvé la mise. Cela posait néanmoins la question des déplacements en voiture imposés par l'obligation de venir sur place chercher le colis<sup>22</sup>.

*Du point de vue de l'éducation citoyenne. La vente versus l'information ?*

L'un des objectifs du projet était de faire des mangeurs locaux des citoyens plus engagés vis-à-vis de la production de l'alimentation produite sur le sol de leur commune.

Cette participation passe par l'**information sur les réalités de l'élevage**<sup>23</sup> (pratiques d'élevage impactées par les politiques européennes ou le marché, conditions de travail et de rémunération des éleveurs ou encore bien-être animal). L'objectif était d'ouvrir le débat et d'éveiller l'ensemble des protagonistes aux problématiques qui en découlent. Nous avons tenté de communiquer aux clients les renseignements recueillis auprès des éleveurs et nous nous sommes heurtés à une contradiction : si notre objectif était de vendre le plus possible de colis en capitalisant sur l'amour des mangeurs pour l'alimentation locale, perçue par les consommateurs comme meilleure du point de vue du goût et de la qualité, comment concilier cet objectif avec les **réalités souvent moins reluisantes** dont font état les éleveurs<sup>24</sup>? D'un point de vue strictement « marketing », cela nous semblait contre-productif.

---

<sup>20</sup> Moins avec une Limousine (33 colis maximum).

<sup>21</sup> L'atelier de découpe En Direct de Mon Elevage peut racheter la moitié (non négociable) de la carcasse à l'éleveur au prix du marché. Nous avons dû recourir à ce procédé une seule fois, en octobre 2022, en pleine crise inflationniste, afin de ne pas perdre une quinzaine de colis invendus.

<sup>22</sup> Ce problème paraît résolu en 2023. Une grande partie des acheteurs sont des locaux et leur nombre augmente sans cesse, tandis que les clients lointains sont moins fréquents.

<sup>23</sup> Très plurielles, ces réalités. Même si certains points peuvent être généralisés, il n'y a pas « l'élevage », il y a des éleveurs, avec chacun leurs contraintes et leurs pratiques.

<sup>24</sup> Qui ne sont pas toujours très « chauds », d'ailleurs, pour communiquer sur les diverses contraintes auxquelles ils font face et sur les solutions qu'ils y apportent, parce qu'ils estiment qu'elles demandent des explications approfondies, impossibles à donner via des posts sur les réseaux sociaux. Par exemple : une présence d'OGM dans l'alimentation d'engraissement, une surface trop peu importante des prairies par nombre de bêtes, la séparation du veau d'avec sa mère et son nourrissage à la machine high-tech avec du lait en poudre, le vêlage de la Blanc-Bleu par césarienne, etc.

Nous avons donc renoncé à faire part aux clients de ces informations, du moins dans le cadre strict de vente. Notre but était avant tout d'instaurer un dialogue entre les mangeurs et les producteurs. Nous espérons que la suite du projet le permettrait.

## **DANS LE PROCHAIN COLIS !**

Vache de race Blanc Bleu Belge  
6 ans, 3 vèlages  
N° boucle BE 65644745

Dans les 2 ou 3 derniers mois, la vache est engraisée avec des

compléments à base de céréales, maïs, lin, colza ou soja. Ces mélanges sont souvent achetés à l'extérieur de la ferme, car il s'agit d'aliments à haute concentration.



## II. La protection des prairies, de l'environnement et du cadre de vie

### Grandes cultures contre prairies ?

La terre hesbignonne est l'une des meilleures d'Europe. Il y a quelques décennies, à Awans, on pratiquait largement l'élevage laitier et viandeux en prairie, souvent sous arbres fruitiers de haute-tige<sup>25</sup>. Aujourd'hui, ces vergers sont à l'abandon ou arrachés. **Quelques prairies permanentes**<sup>26</sup> demeurent, essentiellement dans des endroits non cultivables (trop escarpés, trop humides...) et servent au pâturage aux bovins, voire aux ovins. Le reste est constitué de **prairies temporaires et de grandes cultures destinées à l'exportation ou à la filière agro-alimentaire**, en bio ou en conventionnel.

Suite à l'abandon de l'élevage ou à la réduction du cheptel (ou à la « décapitalisation » qui touche actuellement le monde agricole), **les prairies sont souvent vendues** à des particuliers ou à des promoteurs pour être construites, lorsqu'elles sont situées le long des voiries. Cette **pression immobilière** est un facteur important de la hausse des prix des terres agricoles, qui décourage le maintien des prairies au profit de l'installation de grandes cultures plus rémunératrices<sup>27</sup>.

Comme nous le précisons dans la partie *contexte*, les éleveurs d'Awans pratiquent tous le système de **poly-culture-élevage** : ils **produisent une part plus ou moins importante de l'alimentation de leurs bovins**<sup>28</sup>, en plus d'autres cultures de consommation humaine, dont les sous-produits (fanés, drèches, etc.) peuvent également servir à nourrir le bétail<sup>29</sup>. Ils utilisent le fumier de leur exploitation, entre autres intrants, pour amender leurs terres. En somme, c'est une économie circulaire, même si cette circularité a eu tendance à se dégrader avec l'arrivée de la mono-culture ou de la culture sous contrat.

Le projet *Les Broutards* visait à préserver le reste des prairies à Awans et alentours, voire à en augmenter la surface globale. L'un des arguments utilisés était que **l'herbe de pâturage est la nourriture la plus adaptée aux bovins et qu'elle est bon marché**. Ce dernier **argument** a été **contesté** par certains de nos éleveurs partenaires<sup>30</sup>. Dans l'esprit de ceux-ci, il est moins rentable de laisser paître les vaches en prairie que de les nourrir avec des produits ou sous-produits de cultures. On peut évidemment leur objecter que tous les coûts

---

<sup>25</sup> Cette pratique permettait le désherbage au pied des arbres et la lutte contre les parasites, en plus d'apporter à l'éleveur une diversification au niveau de sa production (fruits, sirop...). Voir CALAY V., BURNY P., RONDIA P., *Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie*, Cahier de prospective de l'IWEPS, N°3, juillet 2020

<sup>26</sup> C'est-à-dire des prairies non labourées depuis au moins 5 ans.

<sup>27</sup> Certaines parcelles sont aussi entre les mains de propriétaires privés non exploitants ou de sociétés, et font l'objet d'investissements (grandes enseignes achetant des terres et employant des agriculteurs sous contrat, agrivoltaïque...) qui participent également au renchérissement des terres. Sur ces questions de spéculation, de l'accès à la terre pour les agriculteurs et de la gestion des terres publiques, voir le site de l'ASBL Terre-en-vue : <https://terre-en-vue.be/>

<sup>28</sup> Ils ont souvent acheté des machines mélangeuses pour fabriquer eux-mêmes la ration quotidienne de leurs bêtes. Pour les trois mois de finition (engraissement), ils recourent en outre à des mélanges tout faits et à des compléments.

<sup>29</sup> Par exemple, les fanés de petits pois ou les drèches de brasserie.

<sup>30</sup> En témoigne ce post de l'un de nos éleveurs partenaires, suite à une communication du projet vers les consommateurs : « *Les prairies en Hesbaye ne sont pas une ressource de nourriture BON MARCHE !!! Dans l'alimentation de nos vaches, les prairies sont ce qui nous coûte le plus cher aujourd'hui !!! Pulpe de betterave = Sous produit Drèche de brasserie = Sous produit Son de blé = Sous produit Gluten de Maïs = Sous produit. Maïs = +/- 15 Tonnes de matière sèche par hectare. Prairie = 10 Tonnes de matière sèche par hectare maximum et ces trois dernières années on y (sic) arrive pas du tout ! Les prairies souffre (sic) 2 fois plus de la sécheresse que les cultures !* »

de la culture ne sont pas pris en compte (eau, intrants chimiques, pesticides, carburants...), que les épisodes de sécheresse sont dévastateurs du fait que les prairies sont dépourvues d'arbres ou de haies (ce qui expose aussi davantage les bêtes au soleil et à la chaleur), que certains produits de culture comme le maïs ne sont pas si bons pour l'estomac des vaches, ou que la gestion de l'alimentation fourragère par les éleveurs n'est pas optimale<sup>31</sup>... Le niveau d'expertise de ces sujets dans l'équipe des *Broutards* ne nous permettait pas de trancher ces questions. Mais il est certain que les **convictions des éleveurs relatives aux prairies et au fourrage sont des freins à la préservation des pâturages**, surtout sur des terres qui permettent de produire bien d'autres choses que du foin. Ici, une sensibilisation serait nécessaire.

Vendre les bovins en circuit-court, planter dans les prairies des haies fourragères/énergétiques ou des vergers à fruits étaient les moyens imaginés par l'équipe des *Broutards* pour rentabiliser les prairies et pousser les éleveurs à les conserver. Or, après 3 ans et 4 mois de subvention, **le nombre de bovins vendus directement aux mangeurs d'Awans n'est pas suffisant pour impacter les décisions des éleveurs relatives aux prairies**. De plus, nous n'avons pu convaincre nos éleveurs partenaires d'y planter des vergers, des arbres<sup>32</sup> ou des haies en quantité importantes<sup>33</sup>. Les éleveurs ne veulent pas « verrouiller » leurs prairies temporaires : au contraire, ils ont tendance à les labourer avant qu'elles ne deviennent des prairies permanentes. Il faut aussi tenir compte de la répartition du foncier, qui est un méli-mélo de baux, de locations, de sous-locations ou d'échanges, et où l'on peine parfois à retrouver le propriétaire : l'exploitant d'un terrain n'en fait pas toujours ce qu'il veut.

Nous avons envisagé d'**autres solutions pour rentabiliser les prairies**, comme leur parrainage par les citoyens<sup>34</sup>. Nous n'avons pas eu le temps de le mettre en œuvre. Ce système semble toutefois difficile à mettre en place. Il faudrait, par exemple, s'assurer que cet argent ne soit pas juste un « bonus » donné à l'éleveur, mais que ce dernier mette ses bêtes en prairie pendant au moins 6 mois par an (notre critère de base). Cela exigerait un contrôle, une sorte de label, et nous n'en avons pas les moyens dans le cadre de la subvention.



<sup>31</sup> Comme nous l'a expliqué D. Knoden, de l'ASBL Fourrage Mieux (Marche en Famenne) : il y a moyen de produire plus de fourrage et de meilleure qualité, on peut favoriser une croissance des bêtes intéressante sur base de l'herbe, etc., mais ces compétences n'existent pas ou se sont perdues chez les éleveurs.

<sup>32</sup> A l'exception de l'un d'entre eux, qui compte y planter des arbres de haut jet pour l'abri de son bétail.

<sup>33</sup> La charge de travail supplémentaire effraie, et à juste titre, certains agriculteurs. Et ils ne voient pas encore bien quelles filières ils pourraient investir pour gagner leur vie avec les haies et les fruits. De fait, ces filières ont soit été détruites par la mondialisation, soit sont encore peu structurées, voire pas du tout.

<sup>34</sup> Le parrainage des bêtes à vendre et à abattre peut choquer certains clients.

## La protection des prairies : échelle territoriale et volonté politique

### A quelle échelle politique agir ?

Le déclin des prairies se poursuit donc sur le territoire d'Awans et le projet *Les Broutards* ne peut guère le freiner. Cependant, une question se pose : même si tous les citoyens d'Awans décidaient de consommer de la viande locale, serait-ce suffisant pour changer la situation ? Est-il réaliste d'imaginer qu'un projet local puisse **enrayer la tendance à la destruction des pâtures**, sans parler de l'inverser ?

Sans doute y a-t-il là une question à la fois d'échelle et de volonté politique.

Différence d'échelle : le projet *Les Broutards* se proposait d'agir sur un problème qui, au fond, lui échappe. Les décisions qui impactent l'activité agricole et influencent les techniques d'élevage se prennent à **des niveaux beaucoup plus élevés** (PAC européenne, règles de marché internationales, états ou régions). D'autre part, les comportements des consommateurs s'inscrivent dans un contexte global de délégation qui ne favorise ni l'engagement, ni le long terme.

Pour être efficace, **la lutte contre la destruction des pâtures doit, selon nous, se mener a minima à un niveau supra-communal ou au niveau d'un bassin de vie**. Entre autres pistes d'action : ajouter au circuit de B2C les débouchés qu'offrent les collectivités ou les plus grandes structures acheteuses de viande et de produits laitiers<sup>35</sup>. L'adaptation du cahier des charges est un levier utilisé par les projets Cantines durables ou les Hubs Circuits Courts wallons : l'obligation de l'élevage à l'herbe pourrait contribuer à infléchir la tendance à la destruction des prairies.

### Souhaite-t-on la résilience alimentaire de nos territoires ?

En outre, dans une perspective de **relocalisation totale de l'alimentation** (et en tenant compte d'une réduction de 50% de notre consommation en produits animaux), la superficie des pâturages et des prairies fourragères doit quasiment tripler à l'avenir, et les cultures d'exportation ou énergétiques laisser la place à des cultures céréalières, fruitières et légumières vouées à nourrir les humains<sup>36</sup>. C'est une **transformation telle qu'il faut aussi la penser à un niveau territorial beaucoup plus large, européen**. Elle réclame une **volonté politique ferme** et des moyens conséquents. Elle doit être poursuivie avec constance et sur le long terme. L'empilement d'appels à projets de courte durée, une tendance forte ces dernières années, ne règlera pas un problème structurel, d'autant que les règles qui régissent et conditionnent le marché se durcissent et ne font que renforcer le système.

---

<sup>35</sup> Il faut néanmoins souligner que les structures ou collectivités (écoles, par exemple) ont souvent beaucoup de difficultés liées au manque de matériel, d'infrastructures, de personnel formé... D'autre part, elles ont souvent du mal à s'engager pour acheter dans la durée, ce qui est pourtant un préalable indispensable à la sécurité financière de l'éleveur, à l'organisation de son travail et à la qualité de sa production. Là aussi, l'engagement politique est nécessaire.

<sup>36</sup> A noter : la superficie agricole actuelle du territoire ne serait tout simplement pas suffisante pour assurer l'alimentation de l'ensemble de la population. Voir GAL Jesuishesbignon et HOMEOS, *Diagnostic territorial*, version du 02/12/2022, pp. 17-18, téléchargeable sur <https://jesuishesbignon.be/votre-hesbaye-demain-programmation-leader-2023-2027/>

## La prairie et l'industrie

La question des prairies est complexe. Suivant la région, les espèces végétales semées ou la gestion appliquée (pâturage extensif, tournant, etc.), les prairies peuvent présenter un visage très différent.

Dans la région où a été mené le projet *Les Broutards*, toutes les prairies sont soumises à un broutage intensif et ras<sup>37</sup>. Cela n'empêche pas ces prairies de remplir plusieurs services importants : séquestration du carbone, filtrage de l'eau de pluie, nourriture et bien-être des bovins, diversification agricole et agrément paysager, mais on peut estimer que le **surpâturage**, en freinant le développement de certaines espèces végétales, ne permet pas d'accueillir et de développer dans ces prairies une grande biodiversité.

D'autre part, la législation concernant les prairies prévoit que ces dernières deviennent « permanentes » après 5 ans : leur labour ou leur conversion sont alors plus strictement encadrés. Certains éleveurs nous ont expliqué que les variations de la conjoncture dans le domaine agricole rendent ce manque de souplesse problématique. Ils ne maintiennent donc en prairies permanentes que les terres non cultivables : toutes les autres, **les prairies temporaires, peuvent être retournées et ensuite cultivées quand l'opération est jugée intéressante d'un point de vue économique ou stratégique**. Comme le dit un éleveur :

*« Ici on a de toutes bonnes terres et on sait gagner plus en mettant un légume, une patate, une chicorée qu'une herbe à faucher et à donner au bétail... Un maïs va aussi donner beaucoup plus en quantité de fourrage. On a aussi les pulpes de betteraves, pulpes de chicorées. Chez [Untel] ils font des silos. La luzerne aussi : il a des parcelles en Flandre et la Flandre donne plus de primes pour la culture de la luzerne, il en a donc fait. Il faut jouer avec tout ça... Que l'année soit bonne ou mauvaise, les banques sont là. Payez, sinon... C'est vrai qu'on voit disparaître des prairies... ».*

Pour modifier ce type de gestion, une **sensibilisation, voire une formation** des éleveurs seraient indispensables, d'autant que le savoir-faire lié à la production de bon fourrage n'est plus toujours présent<sup>38</sup>. Cependant, dans le cadre de l'**élevage industriel** (c'est-à-dire conformé pour servir les besoins de l'industrie agro-alimentaire) et gonflé par les primes, elles risquent de ne pas vraiment faire l'unanimité.

Enfin, tant que le nombre de bovins vendus en circuit-court sera aussi faible, un projet comme *Les Broutards* ne réussira pas à convaincre les éleveurs d'adopter d'autres méthodes.

---

<sup>37</sup> La charge en bétail peut excéder les 10 animaux à l'hectare. Les éleveurs organisent donc une alternance des bovins sur leurs prairies. Certains ne sortent jamais, comme les taurillons de boucherie.

<sup>38</sup> Ainsi qu'on nous l'a expliqué chez Fourrage Mieux (Marche-en-Famenne), une ASBL active, entre autres, dans le conseil et l'encadrement des agriculteurs pour le choix des espèces, des variétés et des modes de gestion des prairies à fourrage.

## Les citoyens d'Awans et les prairies

Comme nous avons pu le constater dans le cadre d'autres activités de l'ASBL<sup>39</sup>, il peut être difficile de mobiliser les citoyens pour des actions en faveur de l'environnement.

Lors du sondage d'octobre 2021, au début du projet, près de 75% des répondants ont mis la « protection des prairies, de l'environnement et du bien-être animal » dans leurs motivations à acheter des colis. Toutes les réunions citoyennes ultérieures ont pourtant montré que **la protection de l'environnement n'était pas une thématique très mobilisante, ni un moteur assez puissant pour passer à l'action**<sup>40</sup>. Malgré la communication réalisée autour de la question des prairies (un folder en couleurs, de nombreuses publications...), ce point ne touche manifestement pas ou très peu les mangeurs, et ne peut à lui seul les décider à y consacrer du temps et de l'énergie<sup>41</sup>.



<sup>39</sup> Celles de l'ASBL porteuse Planteurs d'Avenir.

<sup>40</sup> C'est l'approvisionnement en local qui est le plus mentionné, suivi du lien avec l'éleveur et de la qualité de la viande.

<sup>41</sup> Lors des réunions citoyennes, le point « protection de l'environnement », mis en avant par une personne sensibilisée à la question des prairies, n'a pas suscité de réactions hostiles, mais pas non plus un enthousiasme comparable à celui du lien avec les producteurs ou de la croissance de l'économie locale. Il a cependant été retenu comme enjeu fondamental des citoyens par l'animateur de la réunion, parce qu'il n'a pas été récusé par les participants. Mais le consensus mou n'a rien à voir avec l'adhésion.

## Les déchets générés par la vente directe de colis

Chaque portion de viande (d'1 kg ou de 500 g) étant emballée dans du **plastique épais et adapté à la mise sous vide**, la confection de colis génère une assez **grande quantité de déchets**. Cette quantité est d'autant plus importante que le colis est petit (à cause de la taille des portions), ce qui nous a amenés à majorer le prix des colis de 5 kg<sup>42</sup> pour absorber le coût des emballages. Les clients le comprennent bien et nous n'avons pas eu de réclamation.

A cause de ces déchets de plastique, on peut se demander dans quelle mesure la vente de viande en colis, même locale, constitue une avancée d'un point de vue environnemental.

Il faut néanmoins mentionner les éléments suivants :

- les emballages sont directement destinés à la congélation, les morceaux de viande ne doivent donc pas être réemballés une seconde fois;
- en grande surface, la viande proposée en rayons est conditionnée sous forme de barquette, donc un emballage mixte plus difficile à recycler;
- la viande en boucherie est encore rarement distribuée dans des conditionnements apportés par les acheteurs (boîtes en inox ou en plastique), et certains bouchers refusent cette pratique « zéro déchet »;
- les plastiques des colis peuvent faire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'objet d'un recyclage via la poubelle PMC.

En tout état de cause, seul **un bilan environnemental approfondi pourrait trancher la question de l'impact positif ou négatif de l'emballage** de la viande en colis.



<sup>42</sup> De 2 euros par colis.

# III. L'engagement citoyen : mangeurs et producteurs

## Les choix de départ déterminent la suite du projet

### 1. Projet *bottom-up* ou projet *top-down* ?

Dans le cadre d'un projet, on peut

- partir du terrain et laisser à ce terrain la définition et la construction du projet (*bottom-up*), ou
- proposer un projet aux contours déjà définis et tenter d'y greffer ensuite un certain nombre de citoyens (*top-down*).

Le projet *Les Broutards* appartient à la **seconde catégorie (*top-down*)**. Dès le sondage d'octobre 2021, il a été présenté à la population et aux éleveurs comme un **projet de commercialisation de la viande bovine locale en colis, ainsi que d'un essai de dialogue constructif** entre mangeurs et producteurs, afin d'améliorer l'offre, augmenter les revenus des éleveurs et encourager l'élevage à l'herbe.

***Les Broutards* ne répond donc pas à des besoins identifiés par la base**, mais à une série de constats posés par une ASBL, qui a réfléchi aux moyens de résoudre un problème particulièrement aigu au niveau local (la disparition des prairies) et qui a répondu à un appel à projets des pouvoirs publics.

La vente de colis a rencontré très vite un beau succès. Cela montre que **le projet répond tout de même à un ou plusieurs besoins des mangeurs**. Lesquels ? Se reconnecter avec le local ? Se sentir « acteur » d'un changement, ou précurseur ? Manger des aliments sains et de qualité ? Retrouver la confiance dans la chaîne de production alimentaire ? Retisser du lien avec les producteurs ?

Quoi qu'il en soit, le choix de proposer déjà un projet défini, et relativement complexe par ailleurs, a peut-être contribué à **freiner l'engagement des citoyens**.

**Le « besoin » des éleveurs**, lui, nous est connu. Ils nous l'ont dit : vendre directement aux consommateurs la viande qu'ils produisent **fait sens pour eux**. Ils souffrent eux aussi de cette déconnexion d'avec les mangeurs, d'autant que le monde agricole et ses pratiques sont régulièrement remis en cause. La viande devient moins populaire et est attaquée par des citoyens soucieux de santé humaine, végétariens, antispécistes ou encore par certains défenseurs du climat qui simplifient la réponse à la problématique de l'impact carbone de la consommation viandeuse en préconisant de supprimer celle-ci, plutôt qu'en luttant contre les causes de cette hypercarbonation (surconsommation, déforestation, transports sur de longues distances, maltraitance animale, etc.).

Pour les éleveurs participant au projet *Les Broutards*, le gain de la vente directe est plus psychologique que financier : la vente en circuit-court ne leur est pas structurellement nécessaire<sup>43</sup>, même s'ils sont évidemment heureux du surcroît de bénéfices qu'elle leur apporte.

---

<sup>43</sup> C'est du moins ce qu'ils affirment : le marché actuel assure l'équilibre de leur exploitation.

Cependant, comme ils ne sont pas à l'origine du projet, leur implication dans le processus est assez attentive. Ils sont les bénéficiaires d'un service rendu gracieusement et pour lequel ils ont de la gratitude, mais pas beaucoup de volonté d'investissement personnel. Il est possible qu'avec le temps, certains d'entre eux, convaincus par le développement de la vente directe, donnent à l'avenir l'impulsion d'un engagement commun plus important.

## 2. Resserrer le projet sur la vente de colis : une solution pragmatique

Le choix de construire en premier la filière de vente de viande en colis répond au besoin d'**accélérer la mise en place** d'un projet complexe, pour lequel nous disposons de peu de temps<sup>44</sup>.

Nous aurions pu procéder différemment. Inviter, par exemple, les citoyens et les producteurs à réfléchir sur le meilleur moyen de protéger les prairies, ou d'éviter la disparition de l'élevage local, ou de soutenir les éleveurs, ou de relocaliser la production/consommation de viande... Tous les acteurs familiers du monde agricole (syndicats, notamment) nous l'ont déconseillé : organiser des réunions pendant des mois allait fatiguer tout le monde, en particulier les éleveurs, dont les journées sont déjà longues. Il valait mieux se lancer directement dans la vente et obtenir des résultats concrets, qui familiariseraient les citoyens avec les colis et donneraient confiance aux éleveurs partenaires.

Ce choix (nous en étions bien conscients) risquait de **tirer le projet vers son volet « consommation », éventuellement au détriment des autres objectifs**. C'est bien ce qui est arrivé, puisque les volets « prairies » et « évolution des pratiques agricoles par le dialogue avec les éleveurs » ne semblent plus centraux pour le comité de bénévoles qui a repris le projet *Les Broutards*<sup>45</sup>. Le choix de familiariser les citoyens avec les colis a bien permis de réunir le groupe bénévole de reprise du projet, constitué d'acheteurs convaincus. Mais revenir aux intentions initiales et enrichir le projet avec le dialogue citoyen ou la protection des prairies semble d'autant plus difficile que ces bénévoles sont davantage concernés par les thématiques du local, du lien, de la qualité et du soutien au producteur. Ils ont d'ailleurs des intentions plus engagées et actives que le projet initial concernant le tissage de liens entre les producteurs et les transformateurs locaux<sup>46</sup>.

Quoi qu'il en soit, comme tout projet bénévole, les orientations peuvent se modifier selon les sensibilités des personnes qui s'engagent et le portent. L'inscription des prairies dans les statuts laisse la porte ouverte à une opportunité pour que le projet se ressaisisse de l'enjeu de protection des pâturages.

---

<sup>44</sup> Dans le chef des pouvoirs publics wallons, l'appel à projets se substitue de plus en plus aux financements directs. Cette évolution, récente, pose plusieurs problèmes que nous ne détaillerons pas ici (voir : <https://prospective-jeunesse.be/articles/lappel-a-projet-thermometre-de-la-relation-entre-pouvoirs-publics-et-associations/>). Nous pointons en particulier le fait que le temps court de tels projets subventionnés est incompatible avec la lenteur des changements de mentalités.

<sup>45</sup> L'ASBL *Les Broutards* fondée en 2024 s'occupe de la vente de viande bovine locale, de la gestion des commandes et des paiements, de la distribution des colis et des paiements aux éleveurs. Lors des distributions, la nouvelle ASBL met aussi en valeur d'autres produits locaux : vin, poulets, œufs, biscuits... en invitant des producteurs ou en assurant elle-même la vente des produits sur place. Notons que l'objectif de protection des prairies a tout de même été conservé dans les statuts (objet social), sous l'impulsion de l'une des administratrices de la nouvelle ASBL.

<sup>46</sup> Par exemple, lors des distributions, ils mettent en valeur des biscuits locaux fabriqués à base d'œufs, farine, etc. produits sur l'entité d'Awans.

## En conclusion

1. Le caractère « top-down » du projet *Les Broutards* n'a pas empêché que certains besoins de la base soient satisfaits par la vente de colis (mais pas tous les besoins identifiés au départ).
2. Le resserrement du projet initial autour de la vente a sacrifié l'aspect systémique du projet et renforcé son aspect commercial et convivial, au détriment des aspects environnementaux et sociaux.



## De la difficulté des acteurs à comprendre un projet « systémique » et à y adhérer

### Des citoyens « hors sol »

Comme beaucoup d'entités de la périphérie des grandes villes, Awans est devenue dès les années 80 une commune résidentielle proche de la cité-dortoir. Si certains habitants viennent y chercher ce qu'il est convenu d'appeler la « campagne », il semble qu'ils cherchent plus à y vivre qu'à la faire vivre, et s'intéressent peu (du moins, en apparence) à l'évolution du monde agricole, aux réalités de l'élevage, à l'évolution des paysages et de leur cadre de vie.

D'autre part, la voiture leur donne accès à toutes les commodités : des routes et des autoroutes, plusieurs centres commerciaux, des écoles, des lieux de loisir, des grandes ou moyennes surfaces...

Cette situation est généralisée dans nos sociétés d'abondance, en particulier dans les contextes semi ou péri-urbains. Elle ne favorise pas la connexion d'avec le monde agricole et les arcanes de la production alimentaire.

**Nous avons peiné à « toucher » les citoyens, à les attirer dans une réflexion et, a fortiori, dans l'action.**

Avrai dire, le projet *Les Broutards* a un côté « systémique » qui le rend difficile à faire passer, en particulier quand le besoin de vendre impose l'emploi de messages courts, pas trop complexes et relativement consensuels. Nous avons tenté un folder toutes-boîtes en couleurs<sup>47</sup> et diverses publications dans des journaux locaux. Des efforts répétés d'explication ont été menés jusque sur le bon de commande ou sur les lieux de distribution. Rien à faire : dans les conversations avec les acheteurs, **la méconnaissance ou la mauvaise compréhension du projet** restaient la norme.

### La posture du consommateur : une vision limitée

L'achat d'un colis semble placer le citoyen dans une posture de consommateur<sup>48</sup> qui **n'exige pas nécessairement de lui une compréhension profonde des enjeux, et moins encore un engagement citoyen**. Lors des premières distributions, les clients partaient si vite qu'il était impossible de discuter avec eux. Nous avons donc fini par instaurer un drink de produits locaux à chaque distribution, afin de garder un peu les gens sur place, en présence de l'éleveur. Une habitude qui a été gardée et développée par le nouveau collectif citoyen, essentiellement dans une perspective de restauration du lien entre consommateurs et producteurs.

---

<sup>47</sup> « 8 raisons d'aimer les prairies. Le projet *Les Broutards*. » voir annexes.

<sup>48</sup> Témoin cette remarque lapidaire d'une acheteuse de colis : « Si je suis contente, je reviendrai. Sinon, je ne reviendrai pas, c'est tout. »

## Le changement dans les pratiques : les éleveurs pris dans le modèle dominant

Du côté des éleveurs, il apparaît assez vite qu'ils ne peuvent isoler les quelques vaches vendues en circuit court du reste de leur troupeau. Se pose donc la question de savoir de quelle marge de manœuvre disposeraient des citoyens voulant remettre en question des pratiques d'élevage et en réclamer de nouvelles.

Pour les éleveurs interrogés, l'idée de « dialoguer » avec les mangeurs, si elle n'est pas rejetée, se résume à expliquer aux citoyens curieux les « réalités » de leur métier. Ils sont réticents à communiquer sur certains points, peut-être par peur d'être critiqués ou comparés à d'autres. Ils partent du principe qu'ils font le nécessaire pour rentabiliser leur exploitation et qu'ils ne peuvent s'y prendre autrement. Les logiques auxquelles ils obéissent sont celles du marché et de l'industrie : la vente en circuit court est vue comme une activité à la marge, sans réel impact technique (sur les pratiques d'élevage) ou financier. **Le projet *Les Broutards* se heurte à l'industrialisation de l'agriculture et aux choix stratégiques des pouvoirs politiques effectués durant ces septante dernières années.**

### En conclusion :

A la fin de la subvention, une partie de l'équipe gestionnaire du projet *Les Broutards* vit assez mal l'**abandon des objectifs intégrés** du projet, à savoir :

- des citoyens conscients d'environnement, de justice sociale et des enjeux liés à la relocalisation alimentaire<sup>49</sup>
- qui s'engageraient sur le long terme envers les éleveurs en achetant les colis
- et qui dialogueraient avec les éleveurs
- pour les aider à protéger/valoriser les prairies en danger de disparition.

Une certaine désaffection est perceptible dans l'équipe de départ, car **on en vient effectivement, en vendant des colis dans les conditions actuelles, à soutenir l'élevage tel qu'il est, en dépit de pratiques qui vont dans le sens contraire au projet initial**<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> Que gagne-t-on à soutenir la relocalisation, que perdra-t-on à abandonner cet objectif ?

<sup>50</sup> Pendant que la viande est vendue dans un projet qui se veut et s'annonce protecteur des prairies, les éleveurs partenaires continuent à transformer des zones de pâturages en champs cultivés, ou à les vendre pour l'immobilier. Pour les porteurs du projet *Broutards* initial, c'est difficile à vivre. Pour les éleveurs, c'est la meilleure solution qu'ils trouvent à leurs défis de rentabilité ou d'équilibre financier. Deux logiques s'opposent. Le comité citoyen qui reprend le projet est peu sensible à ces questions et n'a pas pour objet social de remettre en question les pratiques d'élevage.

## Le local vu par les consommateurs : un préjugé favorable

Les réunions citoyennes organisées pour former le groupe de reprise ont mis en lumière la façon dont les mangeurs considèrent la viande locale vendue en circuit court.

Beaucoup de clients interrogés affirment que **la viande vendue via *Les Broutards* est « meilleure<sup>51</sup> »** que celle des grandes surfaces, quelle que soit l'enseigne. La « meilleure qualité » de la viande locale est l'un des arguments les plus souvent avancés par les mangeurs ayant participé aux réunions citoyennes, pour justifier leur attachement ou leur soutien au projet *Les Broutards*.

**Or, les grandes surfaces** que fréquentent ces consommateurs **peuvent commercialiser une viande rigoureusement identique à celle vendue via le projet *Les Broutards*<sup>52</sup>**. Nos éleveurs partenaires écoulent tous leurs bêtes dans la grande distribution, et certains même dans la grande distribution implantée à Awans, sans que le mode d'élevage et d'engraissement soit le moins du monde différent. On peut aussi trouver en grandes surfaces de la viande de taurillon, incontestablement moins goûteuse, mais aussi, donc, une marchandise plus « haut-de-gamme ». L'idée que la viande *Broutards* serait « meilleure » que celle des supermarchés n'est donc pas nécessairement exacte.

On peut en déduire que **la grande distribution a perdu la confiance de ces consommateurs** et que, de manière générale, ceux qui « *triturent* (sic) » la viande sont regardés par ces mangeurs avec une certaine suspicion : « *On ne sait jamais ce qu'ils mettent dans la viande pour la conserver. Elle est pleine d'eau etcetera* ». La viande locale est également perçue comme étant commercialisée sans intermédiaire<sup>53</sup>, ce qui rassure. On y verra évidemment la conséquence des scandales sanitaires de ces dernières années, mais aussi une envie de liens, de contacts et de proximité, envie sur laquelle les grandes surfaces jouent également<sup>54</sup>.

Pourquoi la viande vendue via le projet *Les Broutards* est-elle perçue comme meilleure, y compris par les bénévoles qui reprennent le projet ? Cela s'explique probablement par **l'imaginaire positif lié aux produits locaux**.

Par conséquent, le projet *Les Broutards* se construit sur **un malentendu**, et il est difficile de le dissiper sans risquer d'impacter négativement les ventes. Comme nous l'avons dit plus haut, c'était l'un des désavantages de privilégier l'aspect commercial : cette impossibilité de dire ce qu'il en est vraiment du produit vendu.

Le préjugé favorable touchant les produits locaux peut être à la fois **un atout pour mobiliser les mangeurs et un piège**.

---

<sup>51</sup> Ce qualificatif reprend essentiellement des notions de tendreté, de « bonne tenue à la cuisson » et de goût.

<sup>52</sup> L'exigence du projet *Les Broutards* : pas de viande de taurillon, de génisse ou de veau. Il est recommandé de mettre en vente une vache ayant vêlé au moins une fois : ce dernier type de viande est réputé plus goûteux (sans que cela soit, semble-t-il, scientifiquement attesté), mais c'est surtout le gage d'un élevage un peu plus long et d'une potentielle plus longue présence de l'animal en prairie.

<sup>53</sup> Il y a pourtant bien un atelier de découpe et de mise sous vide, mais il n'est apparemment pas perçu comme ayant intérêt à « trafiquer » la viande, à l'instar des grandes surfaces.

<sup>54</sup> En reproduisant par exemple les portraits et des noms d'éleveurs sur les emballages.

## Le dialogue consommateurs-éleveurs

Le projet *Les Broutards* a été **présenté comme un projet d'innovation sociale**, bien qu'il ne réponde pas tout à fait à la définition<sup>55</sup>. Au départ, l'objectif est **d'établir un dialogue entre mangeurs et producteurs**, sur le modèle du Système Participatif de Garantie (SPG) de Nature et Progrès<sup>56</sup>. Ce dialogue, basé sur le respect de toutes les parties et l'envie d'apprendre des citoyens, a pour but d'établir en commun (éleveurs et consommateurs) une sorte de cahier des charges évolutif pour l'élevage des bêtes vendues en circuit court. Les suggestions, acceptées ou non par les éleveurs, le seraient toujours sur base d'une justification transparente. Dans l'état actuel des choses, ce système s'est avéré **difficile à mettre en place**, pour les raisons suivantes :

- **La plupart des mangeurs ne montrent pas d'intérêt pour la façon dont sont élevées les bêtes qu'ils achètent.** Cela peut s'expliquer par l'habitude générale de déléguer le soin de notre alimentation aux producteurs et à la législation (AFSCA, bien-être animal, etc.), au manque de temps dans nos sociétés, à la déconnexion d'avec le vivant ou à l'ignorance dans laquelle est tenu le consommateur des conditions de fabrication de sa nourriture, en particulier dans la filière agro-industrielle. Nous avons également constaté que nos acheteurs de colis de viande locale ont un *a priori* positif à propos des éleveurs de l'entité. Lorsque certaines conditions d'élevage sont visibles<sup>57</sup>, il y a une approbation au moins de surface, ou peut-être de l'indifférence. Il faudrait sans doute un scandale très médiatisé pour changer brusquement la donne : à l'heure actuelle, modifier cet état de fait demanderait beaucoup de sensibilisation, d'accompagnement et de temps, comme tous les changements de mentalité.
- **Les éleveurs peuvent montrer une certaine réticence à s'expliquer sur leurs pratiques**, qu'ils voient tous comme nécessaires, pensées pour répondre à leurs contraintes et complexes à expliquer à des profanes. Lorsqu'ils sont questionnés de façon un peu approfondie, ils peuvent avoir tendance à se sentir attaqués, dans la droite ligne des dénigrement dont ils sont souvent la cible. Là encore, il faudrait du temps pour instaurer la confiance et pour permettre des changements de mentalité générateurs d'évolution.
- Dans certains cas, **la rupture de confiance entre certains mangeurs et les éleveurs peut être difficile à acter.** Ainsi, dans les statuts de la nouvelle ASBL *Les Broutards*, le comité citoyen de reprise du projet a remplacé le terme « restaurer » la confiance (proposé par la gestionnaire de projet) par « entretenir ». Or, si les acheteurs de colis sont *a priori* confiants, il n'en est pas de même de tous ceux qui n'achètent pas, ou pas encore les colis<sup>58</sup>, et le but de l'ASBL *Les Broutards* est évidemment d'élargir sa clientèle.

---

<sup>55</sup> En particulier en ce qui concerne les besoins non satisfaits, puisque ces derniers ont été « identifiés » sans l'aide des éleveurs ou des mangeurs. Voir la grille de caractérisation AVISE, 4 juillet 2015, téléchargeable sur <https://www.avise.org/ressources/grille-de-caracterisation-de-linnovation-sociale>

<sup>56</sup> Pour une description du SPG, voir <https://natureetprogres09.fr/le-systeme-participatif-de-garantie/>

<sup>57</sup> Il est souvent mal vu qu'on sépare les veaux de leur mère, mais lorsque cette pratique est affichée (par exemple : un petit veau isolé dans un box étroit, ou une allaitante de veaux high-tech), on n'enregistre pas de réaction.

<sup>58</sup> L'augmentation brusque de la quantité d'acheteurs durant la vague de protestation des agriculteurs, en février 2024, semble indiquer que le monde agricole recueille tout de même un soutien assez large de la population.

## L'implication limitée des éleveurs dans la dynamique du projet

### *Les Broutards*

La demande de faire des colis n'étant pas venue des éleveurs, ces derniers se sont engagés dans le projet en acceptant le « service » que nous leur rendions gratuitement : nous occuper de la publicité des colis, de la vente, de la gestion des commandes et paiements, de la gestion de l'atelier de découpe, de la distribution et de la rétrocession des paiements. A charge pour eux d'envoyer leurs bêtes à l'abattoir, de louer la chambre froide et de mettre à disposition un lieu dans leur ferme pour effectuer les distributions. Une charte a été rédigée par l'ASBL Planteurs d'Avenir pour fixer les obligations de chacune des parties<sup>59</sup>.

Les éleveurs assument donc quelques tâches opérationnelles liées à la vente de leurs propres colis et les garderont, selon toute vraisemblance, dans un avenir proche, à moins que le comité citoyen *Les Broutards* n'organise les choses d'une autre façon. La question de l'**implication future** des éleveurs dans le projet leur a été posée lors d'une réunion en janvier 2024, avec les membres de la **nouvelle ASBL Les Broutards**. Il apparaît que **les éleveurs n'ont ni le temps ni l'envie d'assumer des tâches liées à la gestion du projet** (hormis, peut-être, l'achat d'une chambre froide commune, qu'il faudra entretenir et gérer). Quelques pistes ont été cependant envisagées pour **renforcer leur participation** aux prises de décisions ou aux réflexions menées dans le cadre du projet : en particulier, la présence d'**un représentant des éleveurs à chaque Conseil d'Administration**. D'autre part, les éleveurs seront invités à **verser une cotisation**, dont le montant et les modalités sont encore à fixer.



<sup>59</sup> Voir annexes.

## Financements publics et projets de changement de mentalités : des temporalités très (trop ?) différentes

Trois ans de subventions, cela paraît beaucoup, mais c'est insuffisant pour un projet comme *Les Broutards*, pour les raisons suivantes<sup>60</sup> :

### Les citoyens

- Le volet « citoyen » du projet est loin d'être rempli avec la reprise de la vente par un groupe de bénévoles, même si c'est déjà un pas considérable et positif pour le territoire. Tout le travail de sensibilisation vers le public ou les éleveurs et de dialogue entre producteurs et mangeurs doit encore être effectué. Trois ans ont été nécessaires pour affiner le projet, mettre la vente de colis sur les rails, trouver parmi les citoyens d'Awans les bénévoles du groupe de reprise et organiser la transition. A la fin de la subvention, **il ne reste plus de temps pour démarrer la concertation mangeurs-producteurs et ensuite l'animer** et la faire évoluer.
- Avec son objectif de cahier des charges évolutif et citoyen, le projet visait un **changement de mentalités considérable** : de mangeur passif, **le citoyen devient mangeur actif**, impliqué dans la production de son alimentation, acceptant d'y consacrer du temps et des efforts, et se comportant moins en « client roi » qu'en partie prenante dans la construction d'un bien commun. Or **tout, dans notre société hyper marchande, s'oppose à cette vision**. Les consommateurs du 21<sup>e</sup> siècle manquent de temps, de connaissances, d'énergie et de sens de la communauté. L'individualisme est encouragé par l'ensemble du système productif. Si certains acceptent encore de s'investir ponctuellement, la majorité n'est pas convaincue de la nécessité de sécuriser ensemble notre approvisionnement de demain. Le manque (ou la peur de manquer collectivement) n'est pas encore assez fort, en particulier dans un « pays de cocagne » où tout est disponible en prenant sa voiture ou sur un clic de souris.

### Les producteurs

- Le **monde agricole** a été particulièrement malmené depuis les années 1950. Les choix stratégiques des pays européens et la Politique Agricole Commune ont poussé à **l'industrialisation de la production et à une concentration croissante des terres et des outils**, ce qui, dans le contexte des règles internationales qui régissent le commerce, a mené à une chute drastique du nombre d'exploitations et à des pratiques peu respectueuses du vivant. Actuellement, agriculteurs et éleveurs sont étranglés par la concurrence internationale et par la baisse continue des prix. Leur exploitation est rarement viable sans les primes accordées au niveau européen. Pour certains, les dettes empêchent tout virage vers une agriculture ou un élevage alternatifs. Il en résulte une **sclérose** dans les mentalités, une **frilosité** envers les initiatives qui ne s'inscrivent pas dans une perspective de gain financier et un repli sur le connu. Là encore, **un changement de mentalités** ne peut s'amorcer que sur le très long terme, impulsé par des **réformes** considérables, bien différentes du saupoudrage actuel et de la courte durée des subventions.

---

<sup>60</sup> Les lignes suivantes sont une analyse des gestionnaires de projet *Les Broutards* et n'engagent que l'ASBL Planteurs d'Avenir.

## En conclusion :

Le projet *Les Broutards* est condamné, dans le cadre de la subvention, à reproduire un **fonctionnement conforme à notre modèle marchand actuel**. Il ne remet pas en question ce modèle de façon fondamentale.

**Il ne saurait être question, du moins actuellement, de rentabilité financière pour *Les Broutards***, qui fonctionne sur l'investissement de bénévoles – et l'on sait quels dangers guettent de tels projets sur le long terme. **Obliger ce genre d'initiatives à devenir très vite rentables** ou autoportantes pour perdurer (c'est-à-dire à se couler dans le système dominant) est, selon nous, **incompatible avec un véritable changement de modèle**.

Il serait malheureux (et catastrophique) d'attendre que les pénuries s'abattent sur la population pour réagir au niveau politique. Or, la **transition** sur le long terme vers un système durable est **sous-financée**. D'autre part, en privilégiant les projets multiples et éclatés condamnés à vivoter dans un contexte favorable à l'agro-industrie, les pouvoirs politiques à tous les échelons font le mauvais choix pour l'avenir.



# La mobilisation citoyenne dans le projet *Les Broutards*

Dans cette partie, nous allons d'une part **lister les actions** qui ont été menées dans le cadre du projet *Les Broutards* pour mobiliser les citoyens et, d'autre part **analyser** ces actions et les résultats obtenus. Nous donnerons également **quelques pistes de réflexion** que nous espérons utiles à des collectifs ou associations ayant l'intention de monter un projet similaire.

Cette partie IV s'appuie sur notre collaboration avec l'Unité d'Apprentissage et de Formation des Adultes (UAFA, Université de Liège, prof. Daniel Faux) et sur le travail d'analyse de Marine Winand, doctorante.

## Le contexte

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît important de rappeler le contexte dans lequel s'insère cet appel à la mobilisation citoyenne, réalisé dans le cadre du projet *Les Broutards*.

Le projet *Les Broutards* est issu d'un appel à projets lancé par la Wallonie en 2020 (« Relocaliser l'alimentation en Wallonie »). L'ASBL Planteurs d'Avenir, ayant rentré un dossier en collaboration avec l'ADL d'Awans, s'est vu octroyer un subside de 3 ans. Ce subside couvre les frais généraux et de fonctionnement, ainsi qu'un salaire à temps plein. L'ASBL Planteurs d'Avenir est constituée par ailleurs de 4 bénévoles.

Le projet d'origine avait identifié **3 axes stratégiques** :

1. la protection des prairies de pâturage
2. le souci d'un prix « juste » pour rémunérer les éleveurs
3. la mobilisation citoyenne comme soutien à l'élevage à l'herbe, sous forme
  - d'un engagement des mangeurs locaux à l'achat (afin de sécuriser les éleveurs et leur permettre de changer certaines pratiques d'élevage)
  - d'un dialogue éleveurs-mangeurs
  - d'une reprise par les mangeurs de la vente de viande locale et de la protection des prairies, sous une forme encore à déterminer.

L'évolution du projet *Les Broutards* est suivie et évaluée par l'administration de la Wallonie et par la cellule Manger Demain<sup>61</sup>, afin de garantir sa conformité avec le projet initial et avec la ligne de l'appel à projets. Tous les 6 mois, un comité d'accompagnement est appelé à discuter avec l'équipe gestionnaire, puis éventuellement à valider<sup>62</sup> la direction prise par le projet. Chaque comité d'accompagnement donne lieu à un rapport

---

<sup>61</sup> Créée en 2019, Manger Demain fait partie de l'ASBL Socopro, avec le Collège des Producteurs. <https://www.mangerdemain.be>

<sup>62</sup> Il faut souligner ici la grande liberté accordée aux gestionnaires du projet *Les Broutards*. Nous remercions chaleureusement les membres de l'administration wallonne et de Manger Demain pour leur disponibilité, leurs suggestions et leur aide réflexive ou pratique.

rédigé par la gestionnaire de projet et devant être approuvé. La libération des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches de financement est également soumise à un rapport intermédiaire de fond, à l'établissement d'une déclaration de créance et à un état des lieux du budget.

Par souci d'efficacité et de rapidité (voir partie II), il a été décidé de lancer d'abord la vente de viande en colis, avant de convier les citoyens à une réflexion sur le projet et sur sa pérennisation. Les citoyens qui ont participé aux réunions se sont trouvés devant **un dispositif déjà fonctionnel, orienté commercial**, qui, à ce stade, n'intégrait pas la question du prix juste ou de la protection des prairies.

Le travail de mobilisation citoyenne s'est donc effectué sur base des questionnements suivants :

- Les citoyens d'Awans sont-ils intéressés à perpétuer la vente de viande locale ? Certains d'entre eux peuvent-ils s'investir dans la pérennisation du dispositif (ou d'un dispositif analogue) ?
- Qu'est-ce qui intéresse fondamentalement les citoyens dans la mise à disposition de la viande locale ? Qu'est-ce qui est important pour eux, quels sont leurs moteurs d'adhésion et d'action ? Quels sont, selon eux, les enjeux à maintenir ou développer la vente de viande locale ?

## L'outil d'analyse : la sociologie de la traduction ou théorie de l'acteur-réseau (Akrich, Callon et Latour, 2006).

### Résumé de l'armature théorique du rapport<sup>63</sup>

La sociologie de la traduction examine **comment des acteurs vont se saisir d'une problématique, se l'approprier** et négocier sa définition (= sa ou ses « traductions ») en l'adaptant au contexte, à leurs motivations et aux ressources dont ils disposent. Plus les acteurs concernés<sup>64</sup> seront inclus dans ce processus d'élaboration, plus le réseau constitué pourra s'étendre et diffuser le changement souhaité.

### La théorie de la sociologie de la traduction

L'**analyse du contexte** implique une exploration des différents acteurs en jeu. Cette analyse s'intéresse aux éléments matériels, financiers ou symboliques qui façonnent les relations entre les acteurs et influencent la construction du réseau<sup>65</sup>.

Les **acteurs en présence** peuvent avoir des motivations/des objectifs convergents ou divergents : la problématisation<sup>66</sup> est la démarche de repérage qui consiste à identifier ce qui « fait problème », ce qui unit et divise les acteurs. Par le contenu des questions posées, le processus de formulation des questions, l'implication des personnes ou encore la prise en compte des controverses, elle doit favoriser la convergence des parties

---

<sup>63</sup> Voir le rapport intégral en annexe.

<sup>64</sup> Ici : les mangeurs et les éleveurs, mais aussi l'Agence de Développement local (ADL) d'Awans, les autorités communales... et, selon des modalités un peu inhabituelles, l'ASBL Planteurs d'Avenir, subventionnée et supervisée par cet autre acteur qu'est la Wallonie.

<sup>65</sup> Ici : le subside de la Wallonie pour le projet *Les Broutards*, la situation matérielle ou les pratiques des éleveurs...

<sup>66</sup> Ici : durant les réunions citoyennes où sont présents des mangeurs et des éleveurs.

<sup>67</sup> Ici : la gestionnaire du projet *Les Broutards*.

prenantes. La problématisation doit être réalisée par un **médiateur ou facilitateur** considéré par les acteurs comme légitime<sup>67</sup>. La convergence des parties se fait autour d'un lieu physique, d'hypothèses, d'affirmations... à partir desquels les échanges se déploient et permettent la définition d'un objectif commun. Ces points d'ancrage sont centraux pour obtenir une base solide au développement harmonieux des relations entre les acteurs.

Chaque partie prenante d'un réseau en construction<sup>68</sup> doit avoir son ou ses **porte-parole**, représentants légitimes de leur entité qui, chacune, fait valoir ses enjeux. Le facilitateur-médiateur doit pouvoir garantir la légitimité des porte-parole.

Le facilitateur-médiateur doit autant que possible simplifier la complexité en **investissant dans la forme** afin d'aboutir à une réalité plus maîtrisable<sup>69</sup>. Simplifier la complexité favorise ainsi une communication plus fluide et une coordination plus efficace entre les parties prenantes.

Dans les interactions entre les parties prenantes, quatre types d'**intermédiaires** jouent un rôle crucial : les informations nécessaires à la connaissance, les objets techniques tels que les équipements ou les outils, l'argent et les êtres humains avec leur expertise et leur expérience.

Disposer d'un **rôle défini** au sein du réseau **engendre** une forme d'implication chez les acteurs appelée **mobilisation**. Le sens des différents rôles ne peut être imposé et est construit par les acteurs du réseau eux-mêmes.



**L'agrégation de nouveaux acteurs** renforce le réseau, mais entraîne des négociations, transformations et renoncements par rapport au projet initial. Par ailleurs, la multiplication des acteurs peut fragiliser le réseau en rendant la coopération plus difficile et les décisions plus opaques. Les nouveaux acteurs doivent donc être eux aussi enrôlés et mobilisés, et bénéficier de porte-parole légitimes. Les nouvelles divergences doivent être traitées adéquatement.

<sup>68</sup> Ici : les éleveurs, les mangeurs, l'ADL, Planteurs d'Avenir et la Région wallonne.

<sup>69</sup> Ici : par exemple, réaliser une synthèse chronologique et précise des opérations liées à la vente de colis est un investissement de forme.

# Analyse appliquée au projet *Les Broutards*

## Les étapes de la mobilisation

<b>mars 2021</b>	<b>Lancement du projet <i>Les Broutards</i></b>
<b>octobre 2021</b>	<b>Sondage (toutes-boîtes) à Awans et Xhendremael</b> pour étudier le « marché » des colis de viande locale, les motivations des amateurs de colis et la volonté éventuelle de s'engager dans le projet. 247 ménages répondent, dont 230 intéressés par de la viande locale en colis. 69 personnes laissent leurs coordonnées pour participer à la construction du projet (le dialogue avec les éleveurs) <sup>70</sup> .
<b>mars 2022</b>	<b>1<sup>ère</sup> réunion citoyenne</b> Trois mois avant le lancement des premières ventes, les citoyens sont conviés à une réunion. Nous choisissons le thème du « colis idéal » pour ouvrir le projet aux souhaits des mangeurs. D'autre part, les citoyens listent les freins qu'ils identifient <sup>71</sup> . A peine 7 personnes sont présentes, dont un agriculteur et un élu local. 7 autres se sont désistées et demandent à être tenues au courant. Un éleveur est présent.
<b>juin 2022</b>	<b>Début des ventes de colis de viande locale.</b>
<b>janvier 2023</b>	<b>2<sup>e</sup> réunion citoyenne mangeurs-éleveurs</b> (animée par la coop. Tr@me) Une quinzaine de personnes sont présentes, dont un éleveur. Travail sur les enjeux de la vente de viande locale : que gagne-t-on à la mettre en place, que risque-t-on de perdre si on ne le fait pas ? Deux enjeux sont identifiés de façon très claire : le lien avec les éleveurs et le soutien à l'économie locale. Un troisième enjeu, la protection des prairies et de l'environnement, est très minoritaire. Une partie de la réunion est passée à imaginer des actions à mener dans le cadre du projet. Un volet sensibilisation se dégage, mais le dialogue avec les éleveurs est le grand absent, de même que la protection des prairies <sup>72</sup> .
<b>février 2023</b>	<b>3<sup>e</sup> réunion citoyenne</b> Une quinzaine de personnes (pas toutes les mêmes qu'à la précédente réunion) sont présentes, dont deux éleveurs. On travaille sur la vision à deux ans via un exercice d'imagination (futurisation). On voit par cet exercice que la vente de viande reste le véritable socle du projet pour les citoyens, devant le lien avec les éleveurs et l'environnement. On embraye donc sur un jeu concernant les étapes de la vente (telle qu'elle est organisée par la gestionnaire de projet à cette époque) : il s'agit de les remettre en ordre en deux sous-groupes. Ce jeu permet aux participants d'appréhender la quantité et la nature du travail de vente de colis, de poser leurs questions, d'envisager des modifications... <sup>73</sup>

<sup>70</sup> Sondage et résultats en annexe.

<sup>71</sup> Voir annexes.

<sup>72</sup> Documents de synthèse (envoyés aux participants) - voir annexes.

<sup>73</sup> Documents de synthèse (id) - voir annexes.

<b>mars 2023</b>	<b>4<sup>e</sup> réunion citoyenne</b> Annulée faute de participants
<b>avril 2023</b>	<b>4<sup>e</sup> réunion citoyenne</b> Une quinzaine de personnes (pas toutes les mêmes qu'à la précédente réunion) sont présentes, dont un éleveur. Cette réunion, animée par la coop. Tr@me, a pour but de constituer le comité de reprise en envisageant l'engagement ferme de quelques citoyens. Après un rappel du modèle de vente actuel, les participants, en 2 sous-groupes, sont invités à réfléchir à un nouveau modèle prenant en compte la fin de la subvention, à réfléchir aux freins, ressources, modèles de vente et d'organisation possibles. Après débriefing et discussion, on suppose que les participants sont mieux au fait des contraintes, besoins, difficultés et atouts du projet : ils peuvent désormais choisir de s'engager (ou non) pour reprendre le flambeau. A la fin de la réunion, 5 personnes (5 femmes) s'engagent fermement. Le comité de reprise est constitué. <sup>74</sup>
<b>mai et juin 2023</b>	<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> réunions avec le comité citoyen de reprise du projet</b> Les membres du comité se répartissent les tâches, afin d'être opérationnels dès le mois d'août.
<b>septembre 2023</b>	<b>1<sup>ère</sup> reprise des ventes par le comité citoyen</b>
<b>octobre 2023</b>	<b>3<sup>e</sup> réunion avec le comité citoyen de reprise du projet</b> Débriefing de la première vente, règlement de quelques difficultés résiduelles d'organisation.
<b>novembre 2023</b>	<b>4<sup>e</sup> réunion avec le comité citoyen de reprise du projet</b> Une personne du comité est partie et a été remplacée par une autre. Préparation de la réunion de janvier avec les éleveurs. Réflexion sur l'avenir du comité (ASBL ?).
<b>janvier 2024</b>	<b>Réunion entre les éleveurs et le comité de reprise du projet</b> La réunion est animée par la coop. Tr@me. Elle a pour buts de : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. présenter le nouveau comité aux éleveurs et faire une passation officielle;</li> <li>2. interroger les éleveurs sur la place qu'ils se voient prendre dans le nouveau projet, qui devra désormais chercher ses propres financements.</li> </ul> Tous les éleveurs sont là, mais seulement 2 membres du comité sur 5. La réunion permet cependant d'établir que les éleveurs préfèrent payer une cotisation (à définir) plutôt que de s'engager activement dans le processus. Ils sont cependant d'accord pour être présents à chaque CA (représentation tournante). Cette réunion permet aussi de constater que la question de la protection des prairies n'est pas liée, dans l'esprit des éleveurs comme des bénévoles du comité, au projet <i>Les Broutards</i> .

<sup>74</sup> Documents de synthèse (id) - voir annexes.

février 2024

### 5<sup>e</sup> réunion avec le comité citoyen de reprise du projet

L'une des bénévoles arrête sa collaboration et un autre la remplace : le reste du noyau est stable. Cette réunion a pour but de régler des questions concernant les goodies que le comité veut faire fabriquer (qui peuvent être payés sur la subvention), puis de travailler sur les statuts de la future ASBL. La question des goodies refusés par Planteurs d'Avenir (parce que fabriqués en Chine) semble porter un coup à la confiance accordée par le comité bénévole à l'ASBL PA, jugée par certains membres « dictatoriale ».

mars 2024

### 6<sup>e</sup> réunion avec le comité citoyen de reprise du projet

Cette réunion, sous la supervision de Step Entreprendre, est destinée à rédiger les statuts de la nouvelle ASBL Broutards. En début de réunion, deux représentants de Planteurs d'Avenir interrogent brièvement les bénévoles du comité sur la place qu'ils voient pour Planteurs d'Avenir dans leur nouvelle ASBL (notamment pour continuer à porter le thème environnemental) : le comité citoyen ne semble pas avoir envie d'avoir Planteurs d'Avenir « dans les pattes ». L'ASBL ne peut d'ailleurs participer au nouveau projet qu'en tant que membre adhérent (et non fondateur).

mai 2024

### 7<sup>e</sup> réunion avec le comité citoyen de reprise du projet constitué en ASBL « Les Broutards »

Cette réunion a pour but de lister les dépenses que la nouvelle ASBL souhaite voir payées sur la subvention (et de discuter de la position de Planteurs d'Avenir par rapport à la gestion de cette subvention). Il sera également abordé la question de la charte entre Les Broutards et les éleveurs (celle de PA pouvant servir de modèle à casser).



# Analyse du processus à la lumière de la sociologie de la traduction

## 1. Planteurs d'Avenir

L'une des caractéristiques fondamentales du projet *Les Broutards* est que **la problématisation<sup>75</sup> s'est faite au sein de l'ASBL Planteurs d'Avenir**, entre ses membres fondateurs, **sans inclure dans la réflexion ni l'élaboration** aucun autre acteur d'Awans<sup>76</sup>.

Deux facteurs peuvent l'expliquer :

- le **prisme environnemental** à la base du constat de Planteurs d'Avenir (ASBL s'occupant d'enjeux environnementaux), qui a servi de fil rouge pour l'élaboration du projet de départ, et sur lequel les citoyens, trompant nos attentes<sup>77</sup>, ne nous ont pas suivis.
- **la nécessaire rapidité de réponse à l'appel à projets** de la Wallonie.

Ces prémisses ont eu des **conséquences décisives** sur le déroulement du projet et sa réappropriation par les citoyens et les éleveurs.

Comme nous l'avons dit plus haut, **la problématisation** des enjeux par Planteurs d'Avenir **ne « parle » pas** aux citoyens (trop complexe, trop systémique, trop précurseur). Elle n'est pas pour eux un incitant à l'action. Les citoyens sont davantage « branchés » par l'aspect local, par le lien entre consommateurs et producteurs, et par le soutien au tissu économique de leur région, voire de leur village<sup>78</sup>. Une autre hypothèse est que, même sensible aux enjeux environnementaux, la majorité ne perçoit pas réellement la disparition progressive des prairies, habituée à voir les maisons « pousser » (rurbanisation) et les tracteurs travailler dans les champs. Un champ reste de l'agriculture, et l'agriculture fait partie de nos campagnes. Le champ propose après tout de travailler la terre et l'organique, éléments fondamentaux de la nature.

Or, le projet *Broutards* initial était bien **caractérisé** dès le départ **comme un « projet citoyen »**, ce qui signifiait que les **citoyens** seraient **libres de se l'approprier et de le redéfinir** à leur guise, selon leurs valeurs, leur sensibilité et les enjeux qu'ils estimaient importants. L'ASBL Planteurs d'Avenir est partie du principe que les citoyens qui reprendraient le projet seraient dans la ligne du projet original, ce qui s'est avéré erroné.

Notons que si le projet initial a été progressivement rabaissé de son aspect systémique (volets social et environnemental mis de côté) pour devenir avant tout commercial, c'est bien à cause des **choix opérés par Planteurs d'Avenir. Se concentrer sur la vente** était un risque bien évalué par l'équipe de gestionnaires. Mais c'est aussi ce rétrécissement des objectifs initiaux qui a permis de réaliser la vente de colis et la reprise par un comité citoyen dans le temps très court de la subvention.

---

<sup>75</sup> C'est-à-dire : le constat de la disparition progressive des prairies et du lien de cette disparition avec celle de l'élevage, et les remèdes à apporter à ce problème.

<sup>76</sup> L'ADL d'Awans a participé à la réflexion et à la construction du projet, surtout à partir de son lancement, en mars 2021. Néanmoins, le gestionnaire de l'ADL craignait que l'aspect systémique du projet ne l'entraîne sur une voie de garage, à cause de l'ampleur des enjeux (notamment la négociation citoyenne) à brasser sur trois ans, et à cause de la thématique environnementale, moins porteuse auprès du public. Il s'est montré soulagé lorsqu'il a été décidé de lancer la vente des colis, puis heureux de constater que cette méthode aboutissait à des résultats concrets : ventes récurrentes par 5 éleveurs et reprise du projet par un collectif de citoyens motivés.

<sup>77</sup> Où l'on voit que les convictions fortes peuvent constituer un barrage à la bonne compréhension des situations.

<sup>78</sup> Une autre hypothèse est que, même sensible aux enjeux environnementaux, la majorité ne perçoit pas la disparition progressive des prairies, parce qu'elle s'est habituée à voir les maisons « pousser » (rurbanisation) d'une part et parce que, d'autre part, un champ reste de l'agriculture, qui fait partie de nos campagnes. C'est de la terre et de l'organique, éléments fondamentaux de la « nature ».

Certains membres de Planteurs d'Avenir sortent donc **déçus du projet** *Les Broutards*, dont le volet « vente » ultra développé au détriment des autres volets soutient l'élevage tel qu'il est, au lieu de contribuer à repenser fondamentalement le système. Le volet environnemental (protection des prairies) étant à ce stade mis de côté, avec le soutien des éleveurs, par le comité de reprise, l'ASBL Planteurs d'Avenir se trouve privée de son rôle de porte-parole des problématiques environnementales.

En réalité, **l'ASBL Planteurs d'Avenir ne s'est jamais positionnée comme un acteur à part entière du projet**, et n'a donc **pris aucun rôle réel de porte-parole d'un enjeu**. La gestionnaire de projet, accaparée par son rôle opérationnel et de facilitatrice-médiatrice, n'a pas eu de relais dans l'équipe de Planteurs d'Avenir pour défendre l'enjeu environnemental. Cette situation provient, entre autres, du fait que l'équipe de Planteurs d'Avenir est bénévole et n'a guère de temps; d'autre part, la nécessité de laisser s'exprimer les enjeux et moteurs d'action des citoyens l'a poussée à jouer le jeu du projet citoyen, se bloquant de ce fait dans une posture « schizophrénique », incertaine de la place qu'elle voulait occuper dans la réalisation du projet (influenceuse ? conseillère ? garante d'une transmission ?).

À l'issue de la période de subvention du projet *Les Broutards*, l'ASBL Planteurs d'Avenir n'est donc **plus perçue** par le comité citoyen de reprise **comme porte-parole légitime** d'un enjeu que partageraient peut-être également d'autres citoyens d'Awans et que Planteurs d'Avenir aurait pu fédérer<sup>79</sup>.

Enfin, la position de Planteurs d'Avenir en tant qu'acteur a également été rendue très floue, sinon impossible, à ses propres yeux comme à ceux des citoyens, par le fait qu'elle **gère la subvention** octroyée par la Wallonie et était comptable, vis-à-vis des pouvoirs publics, de l'évolution du projet. Dans ces conditions, il lui était difficile de se positionner comme un acteur parmi d'autres<sup>80</sup>.



<sup>79</sup> L'ASBL Planteurs d'Avenir ne sera pas admise dans la nouvelle ASBL comme membre fondateur. Pour le moment, il semble qu'une seule des bénévoles du comité citoyen (sur 5) soit sensible à la question de la protection des prairies. En minorité, elle devra sans doute se battre pour faire valoir cet enjeu.

<sup>80</sup> L'illustration la plus évidente de cette position de gestionnaire mandaté (et du conflit qu'elle a généré entre l'envie de laisser les citoyens libres de décider de la définition de leur projet et la nécessité de rendre compte des dépenses effectuées) est la « surveillance » ou le « droit de veto » exercés par Planteurs d'Avenir sur les actions du comité de reprise (but et objet social dans les statuts, dépenses demandées...). Ils ont été vécus comme insupportables par certains membres du comité. La nouvelle ASBL bénéficiait de la subvention, tant qu'elle était dans la ligne du projet initial. La nécessité de toujours vérifier qu'elle ne s'en écartait pas a obligé la gestionnaire de projet à prendre un rôle de gendarme qui risquait de lui faire perdre la confiance du comité de reprise citoyen.

## 2. Autres acteurs

### L'ADL d'Awans

Acteur un peu particulier, du fait de sa position de facilitateur économique « institutionnel » (ASBL) présidé par l'Échevin des Affaires économiques de l'entité, l'ADL d'Awans<sup>81</sup> **ne pouvait aucunement s'occuper de la gestion opérationnelle du projet *Les Broutards*, ni être le porte-parole d'enjeux spécifiques au sein d'un collectif de citoyens.** Le partenariat instauré avec l'ASBL Planteurs d'Avenir impliquait avant tout une collaboration aussi étroite que possible au niveau de la **co-construction** du projet, ainsi qu'un **soutien à la communication, au réseautage<sup>82</sup> et, éventuellement, à l'organisation et à la logistique d'événements.** Ces dispositions ont été maintenues durant toute la durée du projet à la satisfaction des deux parties. En fonction de ses possibilités, L'ADL soutient actuellement l'ASBL citoyenne *Les Broutards* et est à l'écoute de ses besoins.

La crainte, dès le début du projet *Les Broutards*, de voir des discussions interminables ne déboucher sur rien de concret positionnait le gestionnaire de l'ADL d'Awans en **défenseur d'une orientation commerciale**, favorable<sup>83</sup> au développement préalable d'un système de vente en circuit court. C'est cette approche qui a finalement été retenue : familiariser les mangeurs locaux avec la vente de viande en colis, et ensuite travailler, à partir de cette proposition, à la réappropriation citoyenne du projet (et non le contraire).

En outre, l'expérience avait appris au gestionnaire de l'ADL que la mobilisation citoyenne était une tâche ardue. Il lui paraissait improbable de réussir à mobiliser des consommateurs et des éleveurs sur l'unique base de débats citoyens, surtout sur des thèmes environnementaux comme les prairies. Selon lui, **« faire », c'est-à-dire proposer un projet commercial auquel les citoyens pouvaient adhérer et se greffer, était le seul moyen d'avancer.**

La création du collectif citoyen, puis de l'ASBL *Les Broutards*, est donc considérée par lui comme un beau succès, un point de départ très positif. **L'aspect commercial constitue néanmoins un défi** qu'il va falloir relever<sup>84</sup> en y mettant les moyens nécessaires. D'autre part, la taille réduite du noyau de bénévoles pourrait compliquer la gestion de l'ASBL en cas de défection de l'un de ses membres : il engage le collectif à s'étoffer pour faire face aux imprévus. La construction de synergies et de partenariats lui semble indispensable au développement et à la pérennisation de la jeune ASBL, surtout si celle-ci compte initier d'autres types de vente (ou la vente d'autres produits) ou d'activités, car le territoire d'Awans pourrait devenir trop restreint pour ses ambitions. Le Groupe d'Action Locale (GAL) Je Suis Hesbignon, dont Awans est devenu membre en janvier 2024, ou le CPA (Conseil de Politique alimentaire) pourraient offrir des opportunités, bien qu'assez aléatoires pour le moment. Les GAL Basse-Meuse ou Burdinale-Mehaigne ne sont pas dans la sphère territoriale d'Awans. Restent les communes riveraines, en particulier en direction de Juprelle, Crisnée, Fexhe-le-Haut-Clocher, Waremmes (Nord et Ouest), où le pouvoir d'achat ou la sensibilisation aux produits locaux sont plus élevés que dans la direction d'Ans, Grace-Hollogne, etc (Est et Sud-Est). Il note cependant que la concurrence pour la vente de produits locaux (et en particulier de viande en colis) y sera rude.

Le gestionnaire de l'ADL considère le projet *Les Broutards* comme porteur de beaucoup d'échanges dans les domaines divers, dont certains étaient hors de ses compétences, mais aussi comme un laboratoire qui lui permettra de positionner l'ADL face à des projets autonomes qu'elle peut certes aider et soutenir, mais non prendre par la main.

---

<sup>81</sup> L'ADL d'Awans est subsidiée par le Service Public de Wallonie. [www.adl-awans.be](http://www.adl-awans.be)

<sup>82</sup> En 2021, l'ADL d'Awans est implantée sur le territoire de la commune depuis 13 ans, et par conséquent bien insérée dans le tissu socio-économique local.

<sup>83</sup> Tout comme d'ailleurs les syndicats d'agriculteurs (FWA, Fugea).

<sup>84</sup> Entre autres : énormité de la tâche communicationnelle pour étoffer le fichier clients, adaptation au nouveau calendrier scolaire qui installe d'autres habitudes d'achat et de consommation, nécessité de trouver des fonds pour assurer la viabilité de l'ASBL...

Il lui semble intéressant que **la Région Wallonne soutienne davantage les petits projets du type** de l'ASBL *Les Broutards* (confrontés notamment à une énorme charge de publicité commerciale) via l'établissement d'une carte interactive et à jour des petits producteurs wallons, par exemple.

### Les éleveurs

Dans le processus de traduction du projet *Les Broutards*, les éleveurs n'ont **pas eu besoin de porte-parole**. Une fois l'ASBL *Les Broutards* créée, ils en désigneront peut-être un (ou se représenteront en alternance) pour participer aux Conseils d'Administration et faire valoir leurs enjeux. C'est du moins ce que nous espérons.

Jusqu'ici, ils n'ont guère eu l'occasion, ni peut-être l'envie, de donner un avis circonstancié. N'étant pas demandeurs au départ (ni associés à la problématisation initiale), ils ont d'abord **accepté de tester ce qu'on leur proposait**. Par la suite, convaincus des avantages du dispositif, ils pourraient prendre à cœur leur rôle d'acteurs dans le processus de raffermissement du projet : ce sera alors à la nouvelle ASBL de gérer au mieux ce changement.

Notons que le comité citoyen de reprise compte parmi ses membres des personnes très proches du milieu de l'élevage et que d'autres proches d'agriculteurs pourraient vouloir y jouer un rôle plus actif. Là encore, la nouvelle ASBL devra se positionner face aux éventuelles revendications des éleveurs et au poids qu'ils pourraient prendre à l'avenir dans la structure.

Les éleveurs ont indiqué ne **pas avoir le temps de s'investir** dans l'ASBL *Les Broutards* autrement qu'en participant à certaines réunions, en louant la nécessaire chambre froide et en étant présents sur leur ferme au moment des distributions de colis (dans un souci de lien avec les mangeurs). Par conséquent, ils ont exprimé leur accord quant au **paiement d'une cotisation**, afin de pouvoir continuer à bénéficier du service rendu par la nouvelle ASBL.

### Les citoyens d'Awans

Les citoyens ou « mangeurs » d'Awans sont en fait **représentés par les 5 bénévoles qui constituent le comité de reprise** et qui ont choisi de perpétuer la vente de viande locale en colis. Notons que la nouvelle structure se tourne régulièrement vers les clients pour connaître leur avis à propos de la composition des colis, du dispositif de commande ou de distribution, etc. D'autre part, les membres de la nouvelle ASBL sont tous des acheteurs convaincus, ce qui les rapproche de leur cible commerciale et leur offrira sans doute un surcroît de légitimité dans la poursuite et l'extension du projet.

### La Région wallonne et la cellule Manger Demain

La Région wallonne et la cellule Manger Demain sont, comme Planteurs d'Avenir et l'ADL d'Awans, deux acteurs un peu particuliers. Une fois la dynamique impulsée par les trois cabinets ministériels via l'appel à projets, l'administration wallonne joue le rôle de **bailleur de fonds, mais aussi de superviseur et d'aide administratif**. La cellule Manger Demain **accompagne les projets** de relocalisation sélectionnés en apportant une aide réflexive ou en activant des dynamiques de réseau.

Ces deux acteurs, dont deux représentants assurent le suivi et l'évaluation du projet *Les Broutards* pendant toute la durée de la subvention, sont centraux, bien que discrets, puisqu'ils **représentent l'instance d'évaluation**, conditionnant l'octroi ou non des tranches successives de la subvention à l'ASBL Planteurs d'Avenir. Il est à noter que seul le département Développement Durable de l'administration wallonne s'est impliqué et a demandé des comptes dans la gestion du projet.

## Les pouvoirs publics d'Awans et des communes limitrophes

Subventionné par la Wallonie, le projet *Les Broutards* ne sollicitait pas d'aide financière de la part des autorités communales d'Awans et des communes limitrophes. Il avait cependant **besoin des pouvoirs locaux pour se faire connaître et se développer**. A Awans, l'intérêt de l'échevinat des Affaires économiques a permis au projet de bénéficier de l'appui constant de l'Agence de Développement local (ADL), dont le réseau a été d'une aide puissante. Dans la commune limitrophe de Juprelle, en revanche, l'aide apportée a été très réduite (il n'a pas été possible d'obtenir un encart dans le bulletin communal, par exemple) : cette situation peut s'expliquer, notamment, par le fait qu'un seul de nos éleveurs partenaires était originaire de cette commune.

La nouvelle ASBL *Les Broutards* pourra sans doute compter à l'avenir sur un **subside** annuel de la commune d'Awans (réservé aux ASBL), ainsi que sur la collaboration de l'ADL. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics locaux **soutiennent encore davantage** ces projets de circuits courts.



# Quelques pistes de réflexion pour aborder un projet d'innovation sociale

Note : Pour un aperçu complet des pistes de réflexion plus générales proposées par l'UAFa, voir le rapport en annexe.

## La cartographie des acteurs : une étape incontournable

On a souvent tendance à éviter ou à simplifier à l'excès cette étape de cartographie des acteurs, pour des raisons de confort mental ou de volonté d'aller vite. Ce travail préalable est pourtant **nécessaire pour saisir la complexité et prendre en compte, durant toute la durée du projet, les caractéristiques des multiples acteurs en présence**. Type d'occupation professionnelle, intérêts spécifiques pour une ou des thématiques, profil socio-économique, sensibilité politique, enjeux, nature des compétences... sont autant de facteurs qui renseignent sur la (non-)réceptivité potentielle des acteurs au projet<sup>85</sup>.

Dans le projet *Les Broutards*, la cartographie des acteurs n'a pas été réellement mentalisée. Cette carence a abouti à une erreur de jugement : considérer les citoyens comme une catégorie homogène, forcément en accord avec le projet de départ. À l'usage, cependant, on s'aperçoit que le comité de reprise, qui n'est pourtant composé que de 5 ou 6 personnes, rassemble des citoyens aux visées et sensibilités parfois très différentes (sur la question des prairies, par exemple).

## Les porte-parole et le positionnement des acteurs

Les **acteurs** doivent être connus du médiateur dès le début du projet et bénéficier de **porte-parole clairement identifiés**, qui feront **relais** auprès de la catégorie qu'ils représentent<sup>86</sup>.

Si **la structure à l'origine d'un projet** (d'autant plus si celui-ci est subventionné et soumis à évaluation externe) veut se poser comme acteur ou partie prenante, elle aura **également son porte-parole**, au même titre que les autres entités et ne sera plus, par conséquent, la seule comptable de l'évolution du projet. D'autre part, **le médiateur sera « neutre »**, extérieur à cette structure, sous peine d'engendrer des incompréhensions et des conflits d'intérêt.

## Implication nécessaire des citoyens dans la construction du projet

Dans un projet d'innovation sociale, la co-construction doit être favorisée **dès le début du projet**. En effet, **la problématisation<sup>87</sup>, pour refléter fidèlement les enjeux et les moteurs d'action des citoyens, doit se faire avec eux et non à leur place**. Là encore, des considérations de facilité et de rapidité ont dicté aux gestionnaires du projet *Les Broutards* le choix de lancer la vente de colis avant d'organiser les débats citoyens.

---

<sup>85</sup> Le sondage de départ (octobre 2021) aurait pu contenir de quoi la prendre mieux en compte.

<sup>86</sup> Cela n'a pas été le cas dans le projet *Les Broutards*. Les éleveurs, par exemple, n'ont pas eu à désigner de porte-parole.

<sup>87</sup> La **problématisation** est un processus qui débute par l'établissement de questions susceptibles de favoriser la convergence entre les parties prenantes impliquées (ici, dans le cadre d'un appel à projets), et qui aboutit à une formulation, par les acteurs eux-mêmes, de la situation considérée comme problématique et des solutions à y apporter. La problématisation doit être remise sur le métier régulièrement, afin de s'assurer que les acteurs en présence partagent toujours les mêmes constats et poursuivent les mêmes ambitions. Elle doit intégrer les controverses et relever ce qui fait consensus entre les porte-parole des acteurs (ou, à défaut, privilégier l'approche par consentement - voir rapport de l'UAFa ci-joint). La problématisation peut évoluer en cours de projet. Elle doit se concentrer sur l'avancement du projet, plutôt que rechercher la perfection.

De même, les contraintes de la remise de l'appel à projets, en 2020, ont amené l'équipe de Planteurs d'Avenir à présenter un projet « ficelé » et bien étayé quant aux moyens et aux fins. Les pouvoirs publics détiennent ici une des clefs de la mobilisation citoyenne : **le délai de réponse aux appels à projets est très insuffisant pour permettre une concertation et une problématisation des enjeux par et avec les citoyens**<sup>88</sup>.

Enfin, notons qu'au cours de son appropriation, un projet citoyen sera nécessairement traversé de **contradictions**, de **remises en cause**, voire de **conflits**, que ce soit entre les acteurs ou avec l'éventuel projet de départ : il faut en avoir conscience, l'accepter et être en capacité d'intégrer ces contingences au projet aussi harmonieusement que possible.

## Bien appréhender les mécanismes et les limites de la mobilisation citoyenne

La mobilisation citoyenne se fait autour d'**enjeux fondamentaux**, qui font consensus parmi les parties prenantes du projet. Lorsque, au cours de la problématisation, ces enjeux sont identifiés, il est important de pousser leur analyse au maximum, afin d'**éviter les « consensus mous »**, peu porteurs de mobilisation et d'action. Dans le cadre du projet *Les Broutards*, l'enjeu environnemental a été retenu, alors qu'il faisait typiquement l'objet d'un consensus mou.

Au cours du processus de « traduction » (càd d'appropriation du projet par les citoyens), le nombre de **personnes désirant s'impliquer** peut augmenter, et ces personnes peuvent apporter avec elles d'autres ambitions. Pour éviter de décourager leur soif d'engagement, et ainsi perdre de précieuses forces vives, il est conseillé d'**intégrer ces bonnes volontés nouvelles**, même si leur contribution au projet est initialement minime<sup>89</sup>. Des sous-projets peuvent également émerger : il vaut mieux les considérer comme une richesse que comme des obstacles à la réalisation du projet.

Les **contraintes et les limites** (en termes d'orientations, de ressources allouées, de concurrence ou de non contribution au projet global,...) doivent être **posées clairement** en début de projet. Dans le cadre du projet *Les Broutards*, l'incertitude quant à la position de l'ASBL Planteurs d'Avenir (influenceuse ? conseillère ? garante d'une transmission ou de la poursuite d'un projet dans la lignée du projet subventionné ?) a empêché d'avoir un discours clair et cohérent sur ces questions<sup>90</sup>.



<sup>88</sup> On pourrait également envisager, malgré la lourdeur de cette double procédure, deux appels à projets consécutifs : l'un pour problématiser avec les citoyens, l'autre pour proposer le projet qui en a découlé. Mais cette situation « idéale » est peut-être rendue impossible du fait de la courte durée des législatures.

<sup>89</sup> Sauf, bien sûr, si leurs ambitions sont en contradiction avec les visées du projet.

<sup>90</sup> D'autant que la gestionnaire avait deux « casquettes » : médiatrice-traductrice pour le projet *Les Broutards* et, avec Planteurs d'Avenir dont elle était membre fondateur, à l'origine du projet subventionné et garante de sa « bonne » évolution, dans les termes définis par la subvention.

## Mieux vaut quelque chose que rien du tout

Dans le processus de traduction, l'action, quelle qu'elle soit, est plus intéressante que l'inaction. Dans le cadre du projet *Les Broutards*, en dépit de la perte des enjeux qui nous tenaient à cœur, nous considérons que **la création de la nouvelle ASBL citoyenne *Les Broutards* est un succès. Elle est positive pour le territoire et la relocalisation alimentaire**, tant en ce qui concerne l'élevage local qu'en termes de dynamique citoyenne. Le changement systémique que nous espérons ne pourra se faire que sur du long terme, si les conditions de vie de la population évoluent vers moins d'abondance et plus de temps disponible<sup>91</sup>.

## Rendre la nourriture accessible à un public précarisé : un programme en soi

Le public précarisé ou en difficultés socio-économiques est un public dont **la mobilisation pose des problèmes très spécifiques**. La précarité peut en effet revêtir plusieurs formes, qui sont souvent cumulées : faible niveau d'instruction, faibles revenus, logements insalubres ou insuffisamment équipés, isolement social, difficultés administratives, mauvaise santé physique ou mentale, etc. Il s'ensuit que la mobilisation de ces publics demande des efforts particuliers, menés par du personnel d'animation stable, qualifié et très disponible. Comme cela a été dit plus haut, nous n'avons pas les ressources en personnel nécessaires pour satisfaire ce volet du projet *Les Broutards* et nous l'avons donc abandonné.

D'autre part, l'accessibilité de tous les citoyens à une alimentation durable et de qualité est une **problématique particulièrement complexe**, qui ne peut se focaliser sur l'aide alimentaire ou sur la seule baisse des prix. En effet, l'aide alimentaire contribue à entretenir un système fondé sur la surproduction, et la baisse des prix précarise les producteurs. Depuis quelques années, de nombreux collectifs et associations, en France et en Belgique, préconisent des solutions plus adaptées, de la **hausse des revenus** aux dispositifs de vente au niveau territorial, en passant par l'établissement d'une **sécurité sociale de l'alimentation**<sup>92</sup>.

---

<sup>91</sup> La perfection... ou l'action ? Sans aucun doute, l'action. Surtout dans le cas du changement de mentalités, qui peut réclamer des décennies d'incubation.

<sup>92</sup> Nous invitons les personnes intéressées par cette thématique de l'accès à l'alimentation à consulter l'étude-action réalisée par le Labo de l'économie sociale et solidaire, *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité*, oct. 2020, téléchargeable sur : <https://www.lelabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-0> ainsi que G. LOHEST, *Pour réduire les inégalités, la folle idée d'une « sécurité sociale de l'alimentation »*, Valériane n° 149 (Nature et Progrès Belgique).

# Pour conclure (brièvement et provisoirement)

D'un projet ambitieux et systémique, qui espérait travailler à une transformation radicale du modèle alimentaire actuel, est sorti un collectif de citoyens motivés, décidés à développer la vente de viande locale et d'autres produits fabriqués sur l'entité d'Awans et alentours. Ce collectif, constitué en ASBL, suscitera des partenariats entre producteurs et transformateurs locaux et valorisera les produits ou savoir-faire dans une logique de diversification. De primordial, l'aspect environnemental du projet initial est devenu secondaire, de même que le dialogue entre mangeurs et producteurs, perpétuant le modèle commercial dominant - même s'il y a bien, dans les faits, une volonté de développer les circuits courts, la convivialité et le lien entre producteurs de nourriture et consommateurs.

Des points de vue alimentaire ou citoyen, on peut donc considérer que c'est une réussite : les lignes n'ont certes pas bougé où l'on aurait aimé qu'elles bougent, mais elles ont bougé. Ce qui est construit n'est pas perdu et sera potentiellement porteur de changements ultérieurs impossibles à prédire. Le questionnement sur les pratiques d'élevage ou sur la disparition des prairies, par exemple, surgira peut-être dans les années qui viennent, et alors l'ASBL *Les Broutards* pourrait devenir interlocuteur ou levier de changement.

Il est à espérer, néanmoins, que ces questionnements sur notre approvisionnement alimentaire ne surviendront pas trop tard pour qu'on soit en capacité d'y porter remède. En cas de défaillance du système alimentaire actuel, convertir des surfaces agricoles ou non agricoles en prairies de pâturage ou en vergers à fruits ne se fera pas du jour au lendemain. La relocalisation doit donc renouer avec la vision environnementale à long terme, sans laquelle elle n'est qu'un dérivé du modèle dominant, voué à connaître tôt ou tard de grandes difficultés.



# Bibliographie et ressources

## Elevage et circuits courts

- TURLOT A, JEROME E., BEUVE-MERY J., *Production et commercialisation de viande bovine en circuits courts. Repères socio-économiques*, Centre Wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux. Téléch. sur <https://www.cra.wallonie.be>
- CALAY V., BURNY P., RONDIA P., *Les futurs incertains de l'élevage bovin en Wallonie*, Cahier de prospective de l'IWEPS, N°3, juillet 2020

## Foncier, artificialisation, accès à la terre

- Observatoire du foncier agricole wallon, rapports annuels depuis 2018 <https://agriculture.wallonie.be/observatoire-du-foncier-agricole/>
- M. GRANDJEAN et al, *Le foncier agricole face à l'artificialisation des terres en Wallonie, Analyse croisée des données issues du cadastre et des données relatives à la superficie agricole utile*, Note de recherche, CFDT, n° 66, mai 2016, téléch. sur <https://cpdt.wallonie.be/publications/le-foncier-agricole-face-a-lartificialisation-des-terres-en-wallonie/>
- <https://terre-en-vue.be/>
- Stop Béton, [www.canopea.be/](http://www.canopea.be/)

## Inégalités, précarité alimentaire, prix juste

- Labo de l'économie sociale et solidaire, *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité*, oct. 2020, téléchargeable sur : <https://www.lelabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-0>
- <https://rencontresdescontinents.be/Une-Securite-sociale-de-l-alimentation.html>
- G. LOHEST, *Pour réduire les inégalités, la folle idée d'une « sécurité sociale de l'alimentation »*, Valériane n° 149 (Nature et Progrès Belgique).
- *Le Prix juste, et si on prenait le problème à la racine*, étude SAW-B, 2018. Téléch. sur <https://saw-b.be/publication/le-prix-juste-et-si-on-prenait-le-probleme-a-la-racine-2/>

## Prairies et pâturages, puits de carbone, élevage à l'herbe, autonomie fourragère

- WALOT, Th., *Estimation de la part des différentes sources d'émissions de GES dans l'activité agricole en Wallonie – La pièce manquante pour une politique climatique sérieuse en agriculture ?*, UCLouvain, juin 2022. Téléch. sur <https://impaacte.be/les-prairies-wallonnes-ne-sont-pas-des-puits-de-carbone/>
- La Fabrique écologique (FR), *Les prairies et l'élevage des ruminants au cœur de la transition agricole et alimentaire*, Note n°44, oct. 2022. Téléch. sur <https://www.lafabriqueecologique.fr/les-prairies-et-lelevage-de-ruminants-au-coeur-de-la-transition-agricole-et-alimentaire/>

- Fourrage Mieux ASBL, Le pâturage des prairies permanentes, téléch. sur <https://www.fourragesmieux.be/index.html/>
- Wallonie Élevages (Mensuel d'Eleveo), dossier autonomie alimentaire, juillet 2019, pp. 10-36
- NATAGRIWAL, *Autonomie fourragère, un outil précieux pour les éleveurs.euses.* <https://www.natagriwal.be/autonomie-fourragere-un-outil-precieux-pour-les-eleveurs-ses/>

## Bien-être animal, consommation de viande

- ROGUET C. et al, *Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage en France*, Bilan 2016, éditions IFIP, mai 2017 téléch. sur <https://ifip.asso.fr/documentations/2827-points-de-vue-et-attentes-des-consommateurs-et-citoyens-vis-a-vis-de-lelevage-en-france/>
- TADLI D., *De l'étable à la table, Nos rapports à la viande, révélateurs des modes de consommation*, CPCP; étude n° 23, mai 2017, téléch. sur <https://www.cpcp.be/publications/etable-table/>
- JAUMOTTE, M., *De la fourche à la fourchette, Le métier d'éleveur wallon, une relation au vivant oubliée*, mémoire de Master en anthropologie, ULiège, 2020. Téléch. sur <http://hdl.handle.net/2268.2/11034/>
- LEBLOIS J., *Des projets de recherche wallons au profit du bien-être animal*, Wallonie Elevages, janvier 2020, pp.46-48Téléch.[https://www.awenet.be/awe/UserFiles/file/HappyMoo/Annexe%202\\_Article\\_WE.pdf](https://www.awenet.be/awe/UserFiles/file/HappyMoo/Annexe%202_Article_WE.pdf)

## Acteurs et ressources

- Pour la vente en circuit court : Diversiferm - <https://www.diversiferm.be/ressources/>
- Pour la diversification : Accueil champêtre de Wallonie (ACW) - <https://www.accueilchampetre.be/>
- Pour la filière bio : Biowallonie <https://www.biowallonie.com/>
- Pour l'autonomie fourragère ou les MAEC : Natagriwal - <https://www.natagriwal.be/>
- Pour la gestion du fourrage : Fourrages Mieux ASBL <https://www.fourragesmieux.be/>
- Les syndicats agricoles : Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) - <https://www.fwa.be/> et Fugea <https://www.fugea.be/>
- Socopro, structure d'appui logistique <https://socopro-asbl.be/> comprenant :
  - Le Collège des Producteurs <https://www.collegedesproducteurs.be/> et
  - La cellule Manger Demain <https://www.mangerdemain.be/>
- Collectif des coopératives citoyennes pour le circuit court : Collectif 5C <https://www.collectif5c.be/>
- Pour les analyses (agriculture, alimentation, biodiversité...) : Canopea - <https://www.canopea.be/>
- Pour l'animation et l'intelligence collective : Tr@me scr! - <https://facebook.com/tramescr!/>
- Pour la découpe et la mise en colis de viande bovine : En Direct de mon Élevage - <https://www.endirectde-monelevage.be/>



# Les Broutards

## **Renseignements sur le projet *Les Broutards* :**

- Murielle Degraen, [murielle.degraen@gmail.com](mailto:murielle.degraen@gmail.com)
- ASBL *Les Broutards* - [www.lesbroutards.be](http://www.lesbroutards.be) - <https://facebook.com/lesbroutards/>
- ADL Awans [www.adl-awans.be/](http://www.adl-awans.be/)
- ASBL Planteurs d'Avenir [www.planteursdavenir.be](http://www.planteursdavenir.be) - <https://facebook.com/planteursdavenir/>



## Rapport final du projet d'innovation sociale

### « Les Broutards »

---

Le présent rapport est établi en fin de processus. Il a pour objectif de répondre à la mission confiée : réaliser une analyse du processus et identifier des pistes de réflexion en vue d'une éventuelle transposition à un projet futur.

Marine Winand

UAFA - ULiège

Juin 2024

## 1. Introduction

---

Le présent rapport, établi en fin de processus puisque le projet « Les Broutards » a vu le jour en 2021, a deux enjeux.

Le premier enjeu vise à comprendre comment le projet initial « Les Broutards » a été retraduit par le collectif citoyen qui a pris en charge la pérennisation du projet, modifiant ainsi son objectif initial. Cette analyse porte par conséquent sur le « comment » de la reprise de projet en mettant en lumière les moments charnières. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la théorie de la sociologie de la traduction (Akrich, Callon et Latour, 2006). Cette première partie porte à la fois sur le projet initial proposé par l'ASBL Planteurs d'Avenir et sur le projet actuel porté par le collectif-citoyen. Elle s'adresse donc davantage à l'ASBL Planteurs d'Avenir, initiatrice du projet, et à la Région Wallonne, pouvoir subsidiant.

Le second enjeu vise à identifier les raisons pour lesquelles ce processus de traduction était à la fois nécessaire pour la pérennité du projet, mais aussi porteur d'écarts fondamentaux par rapport à l'objectif initial. Nous montrerons que cela s'explique principalement par la nécessaire réappropriation de l'objectif initialement défini via un petit nombre de personnes par un collectif citoyen poursuivant d'autres ambitions.

Cette analyse du « comment » et du « pourquoi » aboutira sur des recommandations utiles à toute personne ou toute organisation visant à mener ce type de démarche d'innovation.

## 2. Rappel du contexte

---

Le projet « Les Broutards » s'inscrit dans l'appel à projets « Relocaliser l'alimentation » lancé et financé par la Région Wallonne pour une durée de trois ans. Ce financement a notamment permis d'engager une gestionnaire de projet.

Porté par l'ASBL Planteurs d'Avenir et l'Agence de Développement Local d'Awans, ce projet traite à la fois des problématiques environnementales et de l'économie au moyen d'un processus innovant.



Au départ de ce projet qui a été problématisé par l'ASBL Planteurs d'Avenir, trois objectifs majeurs ont été identifiés :

- la préservation des prairies ;
- l'application du prix dit « juste » sur la viande locale ;
- le renouement du dialogue réciproque entre les éleveurs et les consommateurs.

Pour répondre à ces objectifs, l'ASBL Planteurs d'Avenir, au travers de la gestionnaire de projet, s'est donnée pour mission d'impulser et d'accompagner le processus en veillant notamment à la co-construction de ce dernier.

À terme, l'intention de l'ASBL Planteurs d'Avenir est que le projet de départ « Les Broutards » soit repris par un collectif citoyen.

### 3. Analyse du processus allant du projet initial au projet actuel porté par le collectif-citoyen

---

La sociologie de la traduction (Akrich, Callon et Latour, 2006) est un courant qui propose un cadre théorique et pragmatique de la façon dont les innovations se diffusent au sein d'un réseau. Plus spécifiquement, il s'intéresse à la manière dont les idées, les pratiques et les ressources sont négociées, adaptées et intégrées dans des contextes sociaux spécifiques. Plus les acteurs pourront constituer un réseau propice à la diffusion de leur innovation, plus le changement pourra s'étendre.

Pour ce faire, la sociologie de la traduction examine comment les parties prenantes vont se saisir d'une problématique et négocier sa « définition », ce qui supposera moult traductions susceptibles d'intéresser les différents acteurs concernés. Ce faisant, les parties prenantes se constituent en un réseau au sein duquel peuvent se diffuser les changements souhaités. Dans cette optique, la force du changement tient donc moins à la qualité de l'idée initiale qu'à la possibilité qu'ont les différentes parties prenantes de se les approprier et de les investir. Plus l'implication des acteurs est large, plus le réseau s'étend et plus le changement se diffuse. C'est pourquoi la sociologie de la traduction est également appelée « théorie de l'acteur-réseau ».



Nous en présentons succinctement les dix principales composantes. Cette présentation se fonde principalement sur les ouvrages ou articles de Hurstel (2020) ; d'Amblard, Bernoux, Herreros et Livian (2015) ; Boiteau (2016) ; Durand, Baret et Krohmer (2018).

#### a. L'analyse du contexte

L'analyse du contexte implique une exploration des acteurs en jeu, des motivations et objectifs qui les animent et des divergences et convergences qu'ils peuvent entretenir avec les autres parties prenantes. Dans ce cadre, un acteur aspire à devenir incontournable, à occuper une position de passage obligé pour les autres parties prenantes.

L'analyse du contexte va également s'intéresser aux éléments non humains qui jouent un rôle crucial dans les interactions. Il s'agit de reconnaître que des intermédiaires tels que des produits, des machines ou des sommes d'argent agissent comme des liens essentiels entre les acteurs. Ainsi, l'analyse des actants dépasse les simples interactions humaines pour englober l'ensemble des éléments matériels, financiers et symboliques qui façonnent les relations entre les parties prenantes.

#### b. Problématisation et traducteur

La démarche de repérage, essentielle à tout changement ou toute innovation, vise à distinguer ce qui unit et ce qui divise les acteurs au sein d'une situation donnée. Elle requiert la formulation de questions susceptibles de favoriser la convergence des parties prenantes impliqués. Cette démarche ne néglige pas les enjeux spécifiques, mais elle les considère avec hauteur.

La problématisation, qui découle de cette démarche, est rendue possible par un médiateur, un acteur ayant la légitimité nécessaire pour être accepté dans ce rôle. La qualité de la problématisation réside non seulement dans son contenu, mais aussi dans son processus de formulation, supposant l'implication des personnes et probablement la prise en compte des controverses qu'elle supposera.



### c. Le point de passage obligé et la convergence

Dans les premières étapes de la formation d'un réseau, un lieu physique, géographique, institutionnel ou même un énoncé tel que des hypothèses, des affirmations ou des données peuvent se révéler incontournables. Ils deviennent des points de départ centraux à partir desquels les négociations et les échanges vont se déployer, favorisant ainsi la convergence des parties prenantes. Ces points d'ancrage initiaux jouent un rôle crucial en agissant comme des catalyseurs pour rassembler les acteurs et les idées autour d'un objectif commun. Leur position centrale dans le processus de construction du réseau offre une base solide pour la collaboration et la coopération, facilitant ainsi le développement de relations durables et productives entre les membres du réseau.

### Analyse des composantes contexte, problématisation et traducteur, point de passage obligé et convergence :

*Ci-dessous ont été identifiés les enjeux de chaque catégorie d'acteurs au regard du projet de départ et du projet en l'état actuel redéfini au fur et à mesure de sa reprise par le collectif citoyen.*

*Ce tableau vise à montrer comment les enjeux de chacun ont été ou non pris en compte et comment la traduction du projet initial entre en conflit avec les enjeux de certains acteurs.*

	<i>Projet de départ pensé et porté par l'ASBL Planteurs d'Avenir</i>	<i>Projet actuel tel que traduit et porté par le collectif citoyen</i>
<b>Planteurs d'avenir</b>	<i>Systemique parce qu'il avait des implications différentes, plusieurs thématiques étaient travaillées ensemble (sociale, économique et environnemental). C'était un projet intégré. Projet nécessaire répondant à des problèmes. Il y avait donc une visée dans le futur. Répondre à une situation actuelle pour prévenir un problème futur.</i>	<i>Deux membres de l'ASBL Planteurs d'Avenir se sont désintéressés du projet actuel car il soutient l'agriculture et l'élevage d'aujourd'hui. Ils sont déçus car aucune prise en compte de la dimension environnementale. Désinvestissement du projet. Les deux autres membres sont satisfaits car c'est un groupe de</i>



	<p><i>Engagement des consommateurs à acheter à l'année des colis de viande locale aux éleveurs locaux de manière à sécuriser les ventes pour que les éleveurs puissent adopter un autre mode d'élevage.</i></p> <p><i>Aujourd'hui, se dit que le projet était trop ambitieux car l'élevage est conditionné par un contexte qui dépasse le local.</i></p> <p><i>Pense que les objectifs de départ était inatteignable.</i></p> <p><i>Partiellement réussi :</i></p> <p><i>Un groupe de citoyens autonome a repris le projet même s'il est raccourci par rapport au projet de départ.</i></p>	<p><i>citoyens qui souhaitent poursuivre le projet.</i></p> <p><i>Bénéfice supplémentaire pour les éleveurs mais difficile d'analyser la dimension économique.</i></p> <p><i>L'ASBL Planteurs d'Avenir assume auprès de la Région Wallonne la transformation du projet.</i></p> <p><i>La gestionnaire de projet regrette le peu de répondants des bénévoles face aux suggestions liées à la dimension environnementale ou via l'aide éventuelle de l'ASBL Planteurs d'Avenir.</i></p> <p><i>Les quatre membres de l'ASBL Planteurs d'Avenir sont par contre d'accord sur le fait que le projet était trop ambitieux.</i></p>
<p><b>Région wallonne</b></p>	<p><i>Subside octroyé réalisable et conforme aux critères d'éligibilité.</i></p>	<p><i>Pense le projet au moins partiellement réussi. Ne pense pas que le projet n'a pas atteint les objectifs.</i></p> <p><i>Manger demain s'inquiète de l'abandon de la préservation des prairies.</i></p>
<p><b>Éleveurs</b></p>	<p><i>Ont vu le côté vente avec les risques/obstacles, comme s'il n'avait pas entendu la dimension environnementale avec la préservation des prairies.</i></p>	<p><i>Utile mais pas un besoin économique. Ils ne passent pas d'un élevage moins rentable à un élevage plus rentable.</i></p> <p><i>Seulement un petit revenu supplémentaire. C'est ok parce qu'ils ne doivent rien faire du</i></p>



	<p><i>Utopique du point de vue de la vente, toujours lié au pouvoir d'achat.</i></p> <p><i>Économiquement pas utile.</i></p> <p><i>Intérêt plutôt de renouer lien consommateur et éleveur.</i></p>	<p><i>tout. S'ils devaient prendre quelque chose en main, ils ne vendraient plus.</i></p> <p><i>Ils disent que le projet est inatteignable au niveau des prairies.</i></p>
<b>Consommateurs</b>	<p><i>Utile et intéressant.</i></p>	<p><i>Plus qu'utile, vraiment important vu la rapidité à laquelle sont vendus les colis aujourd'hui.</i></p> <p><i>Les acheteurs de départ ne sont plus tous là. Dans le sondage, plusieurs réflexions concernant la qualité de la viande, des emballages, de la quantité. Jamais sur le sens du projet (attention au biais du projet car les questions portaient sur la viande).</i></p> <p><i>Local est important, quoi qu'ils mettent derrière ce terme.</i></p>
<b>Bénévoles</b>	<p><i>Les bénévoles sont des consommateurs, un rien plus sensibilisés peut-être à la consommation local qu'un consommateur lambda. Voyaient d'abord un intérêt pour eux dans ce projet car représente la dimension économique.</i></p>	<p><i>Utile, réussi et en croissance parce qu'ils voient la demande croître et envisagent la diversification de la composition des colis.</i></p>

*La problématisation est la tentative de faire émerger ensemble une question suffisamment générale pour qu'elle puisse concerner tous les acteurs identifiés lors de l'analyse de contexte. Dans le cadre du projet « Les Broutards », la problématisation a été réalisée à petite échelle, en interne à l'ASBL Planteurs d'Avenir*



*notamment en raison des contraintes de temps imposées pour le dépôt du projet dans le cadre de l'appel.*

*Trois objectifs ont été identifiés :*

- *la préservation des prairies ;*
- *l'application du prix dit « juste » sur la viande locale ;*
- *le renouement du dialogue réciproque entre les éleveurs et les consommateurs.*

*Au départ, le souhait était d'avoir des discussions de fond entre éleveurs et consommateurs mais cela a été complètement et assez rapidement abandonné (contradictions entre objectifs annoncés et réalité – OGM, veau, nombre de vaches/ha ... -, désintérêt des gens).*

*Au risque de passer à côté d'un des objectifs initial du projet « Les Broutards », l'ASBL Planteurs d'Avenir n'a pas souhaité forcer la rencontre des différents acteurs (citoyens et éleveurs). En effet, Planteurs d'Avenir avait besoin d'avoir les éleveurs de son côté dans ce projet pour qu'il fonctionne étant donné que le moyen pour atteindre les objectifs était la vente de colis. L'ASBL a donc été amenée à négocier, à céder certaines choses. Il y a eu l'obligation de faire des concessions pour que le projet tienne, sans communiquer sur la réalité des pratiques auprès des citoyens pour ne pas mettre les éleveurs sur la sellette en impulsant des remises en question sur les pratiques actuelles d'élevage. Ce constat a donc questionné les objectifs liés à la dimension environnementale et plus particulièrement à la préservation des prairies.*

*Dans un second temps, dans le projet tel qu'il a été redéfini par le collectif citoyen, la dimension environnementale a pratiquement complètement disparu, comme le témoignent ci-dessous l'évolution des statuts. La vente de colis (plus que la relocalisation de l'alimentation et encore davantage que la préservation des prairies) est au cœur du projet actuel.*



*Statuts tels que proposés par l'ASBL Planteurs d'Avenir :*

**Article 3 : But social**

*L'association a pour but d'œuvrer à la relocalisation et à la sécurisation alimentaires du territoire d'Awans et communes riveraines.*

*Pour ce faire, elle cherche à soutenir et à permettre la pérennisation dans de bonnes conditions de l'activité agricole et de l'activité d'élevage sur le territoire des communes concernées par son action.*

*Les trois axes privilégiés sont :*

- le rétablissement, autant que possible, du lien entre les producteurs de denrées alimentaires locales et les consommateurs locaux, afin de restaurer la confiance réciproque et permettre entre ces deux parties un dialogue constructif ;*
- le soutien aux producteurs locaux, afin que ces derniers retrouvent le plaisir de produire pour la collectivité et reçoivent pour leur travail une rémunération digne et suffisante, contribuant à la pérennisation de leur activité sur le sol local ;*
- le souci de la préservation des prairies d'élevage et, de manière générale, de l'environnement agricole du territoire concerné, dans un souci de durabilité et de respect de l'environnement.*

**Article 3bis : Objet social**

*Elle se propose d'atteindre ses buts en mettant en place notamment les services et activités suivants :*

- aide et facilitation à la vente et à la distribution de produits de bouche locaux ;*
- activités de sensibilisation tous publics ;*
- organisation de manifestations diverses, rencontres, balades gourmandes, dégustations, animations, etc. autour des produits alimentaires locaux ou de toute autre matière connexe ou en lien avec sa thématique ;*
- organisation de rencontres entre producteurs et consommateurs, d'actions citoyennes de soutien aux producteurs, etc.*

*Statuts tels que modifiés par le collectif-citoyen :*

**Chapitre 2 - But et objet**

**Article 4. L'association a pour but d'œuvrer à la mise en valeur des ressources alimentaires et du savoir-faire rural provenant du territoire d'Awans et environs.**



*Pour ce faire, elle cherche à soutenir et à permettre la pérennisation dans de bonnes conditions de l'activité agricole et de l'activité d'élevage sur le territoire des communes concernées par son action.*

*Les trois axes privilégiés sont :*

- le rétablissement, autant que possible, du lien entre les producteurs de denrées alimentaires locales et les consommateurs locaux, afin d'entretenir la confiance réciproque et de permettre entre ces deux parties un dialogue constructif ;*
- le soutien aux producteurs locaux, afin que ces derniers retrouvent le plaisir de produire pour la communauté et reçoivent pour leur travail une rémunération digne et suffisante, contribuant à la pérennisation de leur activité sur le sol local ;*
- le souci de la préservation des prairies d'élevage et, de manière générale, de l'environnement agricole du territoire concerné, dans un souci de durabilité et de respect de l'environnement.*

*L'association se propose d'atteindre ses buts en mettant en place notamment les services et les activités suivants :*

- l'aide et la facilitation à la vente et à la distribution de produits de bouche locaux ;*
- des activités de sensibilisation tous publics ;*
- l'organisation de manifestations diverses, de rencontres, de balades gourmandes, de dégustations, d'animations, etc. autour des produits alimentaires locaux ou de toute autre matière connexe ou en lien avec sa thématique ;*
- l'organisation de rencontres entre producteurs et consommateurs, d'actions citoyennes de soutien aux producteurs, etc.*

*L'évolution des statuts montre bien comment ce qui était au départ un moyen – la vente de colis – pour atteindre l'objectif environnemental est devenu la finalité du projet tel que repris par le collectif citoyen. Dans les statuts actuels, le but social et l'objet social se confondent.*

*Ceci témoigne de la manière dont un projet pensé au départ par un très petit collectif peut difficilement être repris « en l'état », sans réappropriation, par un autre collectif qui n'a pas participé à cette problématisation, qui a d'autres enjeux et qui représente d'autres acteurs avec des préoccupations différentes.*

*Pour mobiliser les citoyens en vue de créer ce collectif et de réfléchir à la poursuite du projet « les Broutards », ce dernier a rencontré deux points de passage en cours de processus (et non en début de processus) qui ont eu pour rôle de rassembler les*



acteurs, en l'occurrence l'ASBL Planteurs d'Avenir, les citoyens et les éleveurs, autour de cet objectif :

- *Prise de conscience de la non-viabilité du projet sans subside.*
- *Espace dédié en termes d'animation qui permettait de le traiter, notamment avec l'organisation des réunions citoyennes animées par la coopérative Tr@me.*

#### d. Les porte-parole

La construction d'un réseau implique une négociation entre parties prenantes, ce qui nécessite la participation des porte-parole de chaque entité impliquée. Ces derniers agissent comme des représentants légitimes de leur entité. Leur rôle est crucial afin de faire valoir leurs enjeux.

Pour que le micro-réseau puisse croître et se développer, les entités qui le composent doivent avoir la capacité de relayer et de diffuser les informations. Le traducteur doit garantir la légitimité de ces porte-parole, car ils permettent une prise de parole coordonnée et des actions concertées au sein du réseau. En favorisant la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes, les porte-parole facilitent l'atteinte des objectifs communs et renforcent la cohésion du réseau. Pour ce faire, les porte-parole font porter la voix de leur entité vers l'extérieur, mais s'assurent également de se faire l'écho de la voix de l'extérieur au sein de leur propre entité.

#### e. Les investissements de forme

Le rôle de l'acteur-traducteur consiste à simplifier la complexité en supprimant ou modifiant une multitude de ressources difficilement manipulables (objets, concepts, dispositifs,...) afin d'aboutir à un ensemble plus restreint et homogène d'intermédiaires, plus facile à maîtriser et à contrôler.

Ce processus d'investissement de forme vise à rendre la complexité plus accessible en simplifiant les informations, en les mettant en forme de manière compréhensible et en établissant des dispositifs d'échange efficaces. En réduisant la complexité et en la rendant plus saisissable, ces investissements de forme permettent à l'acteur-traducteur de mieux gérer et contrôler les interactions au sein du réseau, favorisant



ainsi une communication plus fluide et une coordination plus efficace entre les parties prenantes.

#### f. Les intermédiaires

Dans le flux d'interactions entre les diverses entités , quatre types d'intermédiaires jouent un rôle crucial :

- Les informations, qu'elles soient sous forme de documents physiques, de données stockées sur des disques durs ou disponibles sur des sites internet, servant de vecteurs essentiels de transmission et de partage de connaissances.
- Les objets techniques, tels que les équipements, les outils ou les dispositifs, facilitant la réalisation de tâches spécifiques et contribuant à la mise en œuvre des projets.
- L'argent, qui agit comme un moyen d'échange et de valeur, permettant de financer des projets, d'acquérir des biens ou de rémunérer des services.
- Les êtres humains avec leurs compétences, connaissances et capacités, constituant une ressource fondamentale pour la réalisation des actions et la résolution des problèmes. En tant qu'acteurs clés du processus, ils apportent leur expertise et leur expérience et revendiquent leurs intérêts-propres.

#### g. L' enrôlement et la mobilisation

L' enrôlement des membres du réseau dans des rôles spécifiques engendre une forme d' implication active dans l' action, appelée la mobilisation. En attribuant aux individus des tâches et des missions précises, les acteurs passent de simples agents passifs en acteurs essentiels d' un système en devenir.

L' enrôlement donne ainsi un sens à l' engagement des entités dans la constitution du réseau. Disposer d' un rôle défini permet aux acteurs de trouver de l' intérêt à leur concours et participe au développement du réseau.

Le sens que les acteurs y mettront ne peut pas leur être imposé : ils le construisent à travers la façon dont ils redéfinissent leur tâches et missions, estimant alors que leurs apports sont une contribution à un projet plus large.



#### h. Le rallongement et l'irréversibilité

La multiplication des entités dans un réseau suit une logique allant du centre vers la périphérie. En son cœur, un ensemble de sujets et d'objets est rassemblé autour d'un point de passage obligé grâce à une opération de traduction. Les acteurs qui y gravitent forment la base d'un ensemble socio-technique, configurant ainsi un micro-réseau.

Pour solidifier ce noyau, de nouvelles entités doivent être agrégées, renforçant ainsi le projet initial porté par le réseau. Cependant, cela s'obtient au prix de négociations, requalifications, transformations, renoncements par rapport au projet premier, du fait des contradictions et concurrences.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'acteurs humains et non humains peut rendre la coordination des actions plus difficile et rendre l'élaboration du réseau plus opaque. Aussi, le rallongement du réseau peut renforcer sa solidité à condition que la même approche d'enrôlement, de mobilisation et de désignation de porte-parole soit adoptée à l'égard des nouvelles entités, et que les divergences d'enjeux puissent être traitées adéquatement.

### Analyse des composantes porte-parole, investissements de forme, intermédiaire, enrôlement et mobilisation et rallongement et irréversibilité

---

*Les membres de l'ASBL Planteurs d'avenir sont des porte-parole à eux seuls du fait de leur position centrale dans l'initiation du projet et de leur petit nombre de représentants. Cependant, il reste une confusion quant à leur rôle dans le projet « Les Broutards ». Cette confusion trouve son origine dans le fait qu'ils sont à la fois initiateurs du projet et porte-parole de la dimension environnementale. En réalité, au travers de la gestionnaire de projet, ils n'ont que très peu investi ou ne se sont pas autorisés à investir la dimension environnementale qui constitue pourtant l'ADN de l'ASBL Planteurs d'Avenir, pour mettre leur énergie dans la garantie du respect du cadre.*



Les porte-parole les plus difficile à consolider, de par leur diversité, leur étendue géographique et leur nombre, sont bien évidemment les citoyens. En cours de projet, un collectif s'est consolidé. Ce collectif a principalement représenté les citoyens désireux d'investir le projet sur des dimensions de consommation (enjeux économiques). Il est à noter que ce collectif regroupait des citoyens consommateurs et des citoyens proches des éleveurs (liens familiaux, amicaux,...).

Les éleveurs concernés dans le projet, au nombre de six, n'ont pas eu à identifier de porte-parole. Il n'y a pas eu de représentant des éleveurs si ce n'est par l'intermédiaire d'une bénévole proche du milieu des éleveurs. Cependant, la catégorie d'acteurs des éleveurs ne lui a pas donné l'autorisation formelle d'être leur porte-parole.

Dès ce moment, une tension essentielle du projet a donc dû être traitée selon un dilemme. D'un côté, le maintien de l'investissement d'une dimension environnementale risquait de voir le projet s'arrêter, faute de personnes mobilisées et d'enrôlement des citoyens. A l'inverse, la mobilisation des citoyens, du fait de leur intérêt, passait principalement par la vente des colis.

Cette tension peut donc se schématiser comme suit :

	<b>Continuer le projet</b>	<b>Arrêter le projet</b>
<b>Vente de colis</b>	Volonté des citoyens, force importante de par leur nombre, la cible qu'ils représentent, la demande forte qu'ils représentent et l'intérêt pour les agriculteurs de vendre leur colis. Pour l'ASBL Planteurs d'Avenir, cette option permet la mobilisation citoyenne et devrait favoriser la pérennité du projet (tel qu'il a été redéfini en cours de route). Ce projet a d'ailleurs été repris par un collectif-citoyen qui représente	Deux personnes de l'ASBL « Planteurs d'Avenir » qui ne s'y retrouvent pas suffisamment. Elles ne disposent cependant pas suffisamment des forces d'influence pour maintenir cette dimension présente dans le projet au regard des enjeux de pérennité. Cela met en évidence que la dimension environnementale ne peut être portée exclusivement par quelques membres spécifiques, n'est pas



	<p><i>d'avantage la dimension économique et citoyenne que la dimension environnementale.</i></p>	<p><i>investie par les citoyens et supposerait très probablement des éléments structurels et d'échelle (niveau territorial) nettement plus large.</i></p>
<p><b>Éducation à l'environnement et à la consommation</b></p>	<p><i>Si l'aspect environnemental est présent dès le départ du projet, les jeux de négociation entre acteurs vont amener à voir cette dimension diminuer au fur et à mesure. La dimension environnementale est aujourd'hui rappelée par des éléments perçus comme secondaires dans le projet actuel, notamment sur le rappel par les initiateurs du projet sur la relocalisation.</i></p>	<p><i>En cours de projet, celui-ci a été mis à mal quant à sa pérennité car les acteurs essentiels à la poursuite de la démarche – en l'occurrence, les citoyens – n'ont que très peu investi la dimension environnementale. Le collectif citoyen, porte-parole des citoyens, a privilégié les dimensions économiques du projet. Or, ce sont ce collectif citoyen est principalement mû par des intérêts économiques. Ce collectif de citoyens représente principalement les consommateurs et producteurs (éleveurs), si bien que les personnes davantage intéressées par la dimension environnementale ou éducative n'ont soit pas pu maintenir leur mobilisation, soit n'ont tout simplement pas trouvé d'occasion d'exprimer leurs enjeux.</i></p>

Une fois l'appel à projet accepté par la Région Wallonne, un appel à la population en vue de sonder celle-ci vis-à-vis de la consommation de produits locaux a été lancé, avec un accent mis sur la consommation de viande locale. Parmi les 250 répondants au sondage, 235 se sont dits prêts à acheter des colis et 60 prêts à s'investir dans le processus. L'ASBL Planteurs d'avenir a fait le choix d'investir le volet vente pour lancer le projet, avec le postulat de départ que partir du concret permettrait de mobiliser davantage les citoyens autour du projet, notamment en allant les chercher là où ils sont : des consommateurs.

Plusieurs documents ont ensuite circulé sur les réseaux sociaux, en toute-boite, dans les journaux communaux. Si au départ ces informations faisaient écho à la complexité du projet « Les Broutards » en définissant les différents enjeux et en présentant la vente de colis comme étant un moyen pour y parvenir, les derniers documents ainsi que les statuts témoignent que la dimension économique est devenue la finalité du projet, après avoir été un moyen pour atteindre les objectifs du projet initial.

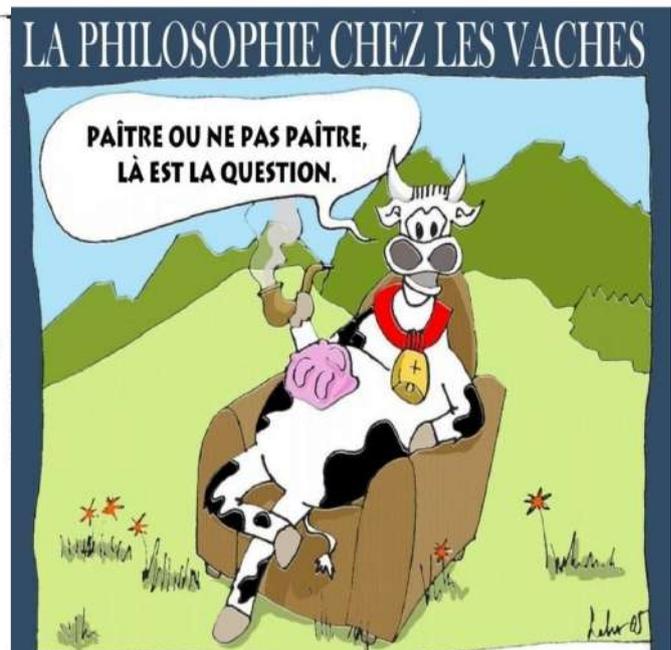
1<sup>er</sup> temps du projet – mené par Planteurs d'Avenir :

Elle a mangé :

de l'herbe fraîche, du foin séché ou fermenté, de la paille, des fanes de pois, de l'orge, du maïs, des pulpes de betterave



Elle a reçu des mélanges complémentaires protéinés composés de lin, colza, soja, orge, maïs... et un aliment liquide protéiné fabriqué au départ de blé et de betteraves sucrières.



2<sup>ème</sup> temps du projet – reprise par le collectif citoyen



Lorsqu'il a été nécessaire de rendre concret le travail de l'ASBL Planteurs d'Avenir (et essentiellement celui de la gestionnaire de projet) lors de la reprise du projet par le collectif de citoyens, le processus fut matérialisé en réalisant un schéma des étapes de la vente des colis. À la fin de ce travail, l'enjeu du collectif était donc clairement identifié : vendre de la viande local.

Au-delà du fait d'identifier ce qui était au cœur du projet pour le collectif-citoyen, réaliser ce schéma qui matérialisait les étapes de la vente des colis en identifiant cinq éléments incontournables a permis trois choses :

- Sécuriser le collectif citoyen en ayant identifié les impondérables ;
- Permettre la réappropriation des autres étapes.
- Enrôler les personnes qui ont pu identifier ce dans quoi elles imaginaient pouvoir s'investir.



#### i. La vigilance

La vigilance consiste en une surveillance constante et méticuleuse de l'environnement, visant à identifier au sein de la chaîne de traductions celles qui, trop concurrentes, pourraient compromettre la cohérence et la stabilité du réseau.

Ainsi, la vigilance revêt une importance capitale, exigeant une surveillance continue et méticuleuse des positionnements et réappropriations des différentes entités. Elle s'efforce notamment de détecter les éventuels signes de méfiance ou de dissimulation tactique de la part des parties prenantes.

Cependant, bien que la vigilance soit nécessaire, elle ne doit pas se traduire par un manque de confiance envers les membres du réseau ni par un manque de transparence.

#### j. La transparence

L'invariant qui fonde la confiance entre les acteurs repose sur la visibilité, la lisibilité et l'intelligibilité de ce qui est mis en œuvre dans, par et pour le réseau. Si la transparence des actions, qui est essentielle pour susciter la confiance, est remplacée par la méfiance et le calcul tactique dissimulé, alors ceux qui se sentiront exclus de ce processus, auront toutes les raisons de se sentir trahis.

Ainsi, le maintien d'un niveau de transparence suffisant et le développement d'une communication ouverte au sein du réseau sont cruciaux pour garantir la confiance mutuelle et obtenir la réalisation du changement souhaité.



#### 4. Recommandations pour mener à bien une démarche d'innovation

---

Les recommandations ci-dessous, formulées au regard des composantes de la sociologie de la traduction que nous considérons comme adéquate pour mener à bien un projet d'innovation, visent à attirer l'attention d'un collectif qui voudrait mettre sur un pied un projet innovant sur certains éléments à prendre en considération.

- a. Recommandations en lien avec l'analyse de contexte, la problématisation, le traducteur, le point de passage obligé et la convergence
  - Identifier les caractéristiques adéquates à prendre en compte pour cartographier les acteurs : types de fonction, intérêt spécifiques pour une thématique, profils socioéconomique, sensibilité politique, nature de compétences, ...
  - Évaluer la synergie des acteurs : quelle quantité d'énergie les personnes sont-elles prêtes à mettre en œuvre en faveur du projet (personnes suiveuses voire personnes prenant de l'initiative) et quelles sont celles qui portent une énergie antagoniste (personnes ayant un projet concurrent voire personnes désireuses de mettre à mal ledit projet).
  - Favoriser un espace de co-construction dès le démarrage au moment de la problématisation pour présenter un constat clair de la situation considérée comme problématique et des orientations que l'on aimerait donner. Baliser les contraintes du projet et fixer le cadre à l'intérieur duquel peuvent être négociées des façons de se réapproprier le projet par les différents acteurs. Indiquer pour chacun ce qui est « autorisé » et ce qui ne l'est pas.
  - Faire percevoir clairement les différentes contributions que chaque catégorie d'acteurs peut apporter. Accepter les différences et les mettre en complémentarité en créant une combinaison de « sous-projets » participant à un projet plus large.



- Considérer la problématisation comme un cycle : revenir régulièrement sur la formulation du ou des problèmes de telle sorte à s'assurer que l'on parle toujours bien de la même chose. Permettre que la formulation évolue au cours du projet.
- Lorsque des désaccords se manifestent, favoriser la divergence et la controverse des acteurs en leur donnant la parole au plus possible. relever ce qui fait suffisamment consensus, ce qui nécessite parfois d'avoir une formulation plus générale.
- Si l'approche par consensus n'est pas opérationnelle (« tout le monde doit être d'accord sinon on n'avance pas »), privilégier une approche par consentement (personne ne doit être en désaccord majeur, mais on n'est pas obligé d'être parfaitement aligné sur tout). Autoriser une approche qui privilégie l'avancement du projet plutôt que sa perfection : suffisamment bon et assez sécuritaire pour avancer, même si ce n'est pas parfait.
- Multiplier le nombre de rencontres avec les porte-parole pour permettre l'alignement le plus partagé possible entre tous les acteurs.

#### b. Recommandations en lien avec les porte-parole, l'investissement de forme et les intermédiaires

- Identifier un gestionnaire de projet qui ne soit pas un porte-parole d'une catégorie d'acteurs afin de diminuer le risque de confusion des rôles.
- S'entretenir régulièrement avec les porte-parole et leur demander de transmettre de l'information aux acteurs qu'ils représentent.
- Considérer que la « résistance » des porte-parole, représentative des catégories d'acteurs qu'ils représentent, sont en fait une défense légitime de leurs intérêts. S'ils résistent, c'est qu'ils n'y trouvent pas suffisamment leur compte.



- Produire des écrits concis mais réguliers qui favorisent la transmission des informations au plus grand nombre.
- Proposer des documents simples qui orientent la compréhension du projet et participent à sa diffusion la plus large possible.

c. Recommandations en lien avec l'enrôlement, la mobilisation, l'allongement du réseau, la vigilance et la transparence

- Donner un maximum de responsabilités à différentes catégories d'acteurs : qui peut contribuer à quoi, comment, dans quels délais et avec quelles ressources ?
- Proposer des points de contrôle dans une logique de gestion de projet : où en sommes-nous ?
- Reconnaître les contributions de chacun en les mentionnant, les visibilisant, en valorisant ce qu'elles apportent à l'égard du projet plus large.
- Autoriser que viennent s'ajouter des sous-projets en cours de route : il vaut parfois mieux avoir davantage de personnes qui se mobilisent, quitte à ce que leur contribution soit initialement minime, plutôt que d'empêcher des personnes de prendre part à la démarche (sauf si leurs contributions sont antagonistes à la finalité poursuivie).
- Ne pas hésiter à poser les contraintes, les limites qui ne peut être dépassées (en termes d'orientations, de ressources allouées, de concurrence ou de non contribution au projet global,...).
- Communiquer très régulièrement sur l'état d'avancement du projet, ses succès intermédiaires, les lieux où cela s'avère compliqué en ce moment.



- Considérer un problème intermédiaire comme un projet à mener, en le définissant clairement et en l'attribuant à une ou plusieurs catégories d'acteurs contributeurs.
- Si l'allongement du réseau devient un risque pour la cohésion du projet initial, autoriser que le réseau se divise en deux parties, chacune travaillant sur une orientation de projet spécifique.

## 5. Conclusion

---

Pour conclure ce rapport de l'analyse du processus du projet « Les Broutards », il nous semblait opportun d'attirer l'attention sur le cadre imposé par les appels à projet.

Les contraintes à la fois de temps mais surtout de contenu imposent aux déposants de définir clairement un projet pour obtenir un subside. Si l'intention est très certainement louable, problématiser un projet en y intégrant l'ensemble des parties-prenantes et le mettre en œuvre nécessiterait soit un temps de travail beaucoup plus long, soit des moyens plus structurels.

Une proposition déjà partagée au pouvoir subsidiant serait d'avoir des appels à projet en deux temps : d'abord pour cartographier les acteurs et problématiser et ensuite pour mettre en œuvre le projet.



## 6. Bibliographie

---

Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*. Presses des Mines.

d'Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., & Livian, Y. F. (2015). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil.

Boiteau, K. (2016). *La sociologie de la traduction comme révélateur des freins et des facilitateurs de la conduite du changement à l'hôpital public: le cas du projet de fidélisation du personnel infirmier de psychiatrie* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille).

Durand, S., Baret, C. & Krohmer, C. (2018). La sociologie de la traduction comme grille de recherche-intervention : le cas d'un projet de prévention des risques psychosociaux dans un hôpital public. *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 30,7, 3-28.

Hurstel, F. (2020). Application de la Sociologie de la Traduction comme grille de lecture d'un projet d'implantation d'une offre de santé publique dans les établissements scolaires du territoire du Saulnois. *Projectics / Proyética*